

***Saint Bernard,***  
*premier abbé de Clairvaux*



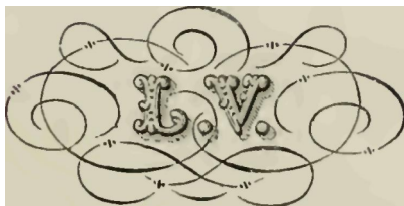
**APOLOGIE À GUILLAUME.**

ŒUVRES COMPLÈTES  
DE  
SAINT BERNARD

TRADUCTION NOUVELLE  
PAR M. L'ABBE CHARPENTIER

*APOLOGIE À GUILLAUME, ABBÉ  
DE SAINT-THIERRY.*

TOME DEUXIÈME  
pages 283-307



PARIS  
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR  
RUE DELAMBRE, 9  
1866

*La numérotation de haut de page est reproduite  
entre crochets carrés : [ ]*

## AVERTISSEMENT SUR LE CINQUIÈME OPUSCULE.

I. Rien ne souleva plus les esprits contre saint Bernard, que son livre contre les moines de Cluny. Ils étaient alors en si grande odeur de sainteté dans le monde, et en si grand nombre qu'on ne pouvait les attaquer sans attaquer en quelque sorte l'univers entier et s'attirer un nombre infini d'adversaires. Cet ouvrage trouve encore aujourd'hui des censeurs qui le regardent comme le fruit d'un zèle outré, parce qu'ils ne font pas attention que saint Bernard a été inspiré et envoyé de Dieu pour laver l'Église de ses souillures, et surtout pour réparer les brèches faites à la discipline monastique, en faire renaître l'éclat et la splendeur et déclarer la guerre aux vices qui en altéraient alors la pureté première. Il n'est donc pas sans importance de savoir en quel temps et sous quel titre notre Saint a publié cet écrit, d'examiner si ce qu'il reproche aux Clunistes est effectivement mal ou bien, si ce ne sont que des usages qu'on pouvait tolérer, et enfin s'il le leur reprochait à tort ou à raison.

II. Quant au titre de cet opuscule, saint Bernard l'appelle lui-même, n. 15, une simple lettre en disant : « Je devrais terminer là cette lettre pour qu'elle conserve le caractère d'une lettre, etc. ; » et, vers la fin, il le nomme un opuscule, en parlant d'Oger, qui ne voulait pas le quitter sans emporter avec lui « son dernier opuscule. » Geoffroy, dans sa *Vie de saint Bernard*,

livre III, chapitre VIII, l'appelle son Apologétique. » Veut-on savoir, dit-il, combien fut ardent son zèle contre les vices des autres et contre les siens propres ? qu'on lise l'écrit qu'il appelle *Apologétique*. D'un autre côté, notre Saint l'a désigné lui-même sous le nom d'*Apologie*, dans sa lettre dix-huitième où, en donnant au cardinal Pierre la liste des ouvrages qu'il a composés, il dit : « J'ai écrit aussi une *Apologie* que j'ai dédiée à un de mes amis ; j'y traite de quelques-unes de nos observances, c'est-à-dire des observances de Cîteaux et de celles de Cluny. » Saint Bernard ayant lui-même appelé cet opuscule son *Apologie*, nous lui conservons ce titre, que d'ailleurs on lui donne généralement.

III. D'après cette même lettre dix-huitième, qui fut écrite en 1127, on peut assez bien conjecturer à quelle époque saint Bernard écrivit son *Apologie*. D'abord, il est certain qu'elle est un de ses premiers écrits, il est même cité le troisième dans la liste qu'il donne de ses traités au cardinal Pierre, et vient après son livre *de l'Humilité* et ses quatre *Homélie*s sur les gloires de la Vierge-Mère, sur ce passage de saint Luc « L'ange Gabriel fut envoyé... » et avant quelques lettres dont ce saint Docteur fait aussi mention. On peut donc la placer en 1125, vers les premiers temps de Pierre le Vénérable, qui succéda à l'abbé Hugues II, en 1122, six mois après que l'abbé Ponce, sous qui la discipline régulière s'était

considérablement relâchée, se fut démis de sa charge d'abbé. Il n'est donc pas étonnant que saint Bernard ait trouvé beaucoup à redire dans son Apologie qu'il rédigea à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qu'on croit avoir été de l'ordre de Cluny. Comme presque tous les monastères des moines noirs suivaient les usages de Cluny, à l'époque où se forma la congrégation de Cîteaux, qui en avait de [284] tout différents, on les regardait comme étant tous de l'ordre de Cluny, quoiqu'ils n'y fussent pas tous agrégés, ainsi qu'on le voit par l'Apologie de saint Bernard, dans laquelle notre saint Docteur, s'adressant à Guillaume, dit : « Votre ordre (n. 1 et 30) », et compte (n. 30) le monastère de Saint-Nicolas de Laon parmi ceux de l'ordre de Cluny. C'est donc, à la prière de Guillaume, religieux de l'ordre de Cluny, que saint Bernard écrivit son Apologie et à l'époque où la discipline était le plus relâchée ; mais avant de parler des Clunistes, il commence par s'adresser aux religieux de son ordre, c'est-à-dire aux Cisterciens, pour leur reprocher, avec une très grande force, de décréditer les institutions de Cluny, sous prétexte d'une vie plus austère, et de manquer ainsi aux plus saintes lois de la religion. Pour opérer un rapprochement entre les religieux des deux ordres, notre saint Docteur expose, avec une grande sincérité, dans son opuscule, tout ce qu'il trouve de répréhensible chez les uns et chez les

autres, convaincu « qu'en blâmant les vices des hommes et non point l'ordre où ils sont entrés, il combat pour l'ordre et non contre l'ordre (n. 15). »

IV. On ne saurait douter des désordres que saint Bernard signale dans son *Apologie*, car on ne peut ni l'accuser d'ignorance en cette matière, ni le soupçonner de mauvaise foi. D'ailleurs les statuts mêmes de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui réunit dans son monastère un chapitre de l'Ordre entier, pour apporter un remède au mal, prouvent assez par eux-mêmes, que saint Bernard n'a rien avancé que de parfaitement exact. Nous rapporterons ces statuts dans les notes, lorsque l'occasion se présentera de le faire. Orderic Vital parle en ces termes, à l'année 1132, de ce chapitre général de Cluny auquel il assista : « Pierre, abbé de Cluny, envoya des courriers et des lettres dans toutes les maisons de son ordre, en convoqua les prieurs, tant d'Angleterre et d'Italie que des autres royaumes, et leur ordonna de se trouver à Cluny le troisième dimanche de carême, afin d'y recevoir des règlements monastiques plus austères que ceux qu'on avait observés jusqu'alors. Les personnes convoquées obéirent à l'ordre qu'elles avaient reçu, et, au jour fixé, deux cents prieurs se réunirent à Cluny. Il s'y trouva jusqu'à douze cent douze moines... Il (Pierre le Vénérable) augmenta les jeûnes de ses religieux, supprima les entretiens et certains

secours pour les infirmités corporelles que, dans leur clémence et leur modération, les révérends Pères abbés avaient permis jusqu'alors. Les simples religieux habitués à obéir à leurs archimandrites et ne voulant point, par leur résistance, enfreindre les règles de la vie religieuse, reçurent ces décisions, toutes rigoureuses qu'elles fussent ; toutefois ils lui remontrèrent que le Vénérable Hugues et ses prédécesseurs, Maïeul et Odilon, avaient suivi l'étroit sentier de la vie par lequel ils avaient tâché de mener au Christ les disciples de Cluny... Mais l'austère réformateur... s'attachant à imiter les moines de Cîteaux et les autres partisans de la nouveauté, poursuivit l'entreprise qu'il avait ébauchée et ne voulut point se désister, pour le présent, de ce qu'il avait commencé. Toutefois, il fléchit par la suite, et se rendit au sentiment de ses inférieurs, etc. » On peut voir sur ce sujet la lettre vingt-huitième du livre I, de Pierre le Vénérable, et celle du même auteur, qui se trouve la deux cent vingt-neuvième de la collection des lettres de saint Bernard.

V. On voit par là que les désordres blâmés par saint Bernard n'étaient que trop réels, mais au lieu de les regarder comme des abus, la plupart des religieux ne les considéraient que comme des concessions réclamées par la faiblesse humaine. Il est certain que dans le nombre il y en avait plusieurs qu'on pouvait regarder pour telles, et

pour lesquelles, l'ornementation des églises, par exemple, on pouvait même faire valoir des raisons plausibles, mais la plupart des autres, comme on peut s'en convaincre en lisant saint Bernard, étaient regardées comme la conséquence d'un relâchement intolérable, même parmi les religieux les moins austères. Mais, dira-t-on peut-être, à propos de l'ornementation et de la magnificence des temples, les Cisterciens et saint Bernard lui-même n'en ont-ils pas élevé de superbes et de très grands ? Lorsque j'entends parler ainsi, je ne puis m'empêcher de me reporter, en esprit, à cet oratoire que notre Saint fit construire à Clairvaux. Grand Dieu ! comme il était humble et de modeste apparence ! mais qu'il était respectable dans sa misère même ! Plus tard, il en construisit un autre plus grand et capable de contenir sept cents moines et quelques autres personnes encore, mais tout ornement en était absent, il ne brillait que par la seule beauté de son architecture. Car dans le principe, les Cisterciens bannirent toute peinture et toute sculpture de leurs églises et de tous les endroits réguliers de leurs monastères, « attendu que, pendant que l'esprit s'applique à ces choses, il arrive bien souvent qu'on ne peut retirer tout le bien possible de la méditation, et que la gravité de la discipline religieuse en soutire. Néanmoins, ils se permettaient des croix peintes, pourvu qu'elles fussent de bois. Mais dans le chapitre de l'année



1213, ils rejetèrent toutes superfluités et curiosités d'art, tant en sculpture qu'en architecture, en mosaïques et autres choses semblables, qui déforment l'antique beauté de l'Ordre, et ne conviennent point à la pauvreté religieuse (Inst. Cist. part., I, cap. 20). »

VI. Mais laissons de côté toutes ces controverses, [285] et disons que cet opuscule de saint Bernard ne laissa pas d'être d'une très grande utilité, puisque non-seulement l'ordre de Cluny, mais encore d'autres monastères qui n'appartenaient point à cet ordre, et notamment celui de Saint-Denis, auquel l'abbé Suger fit goûter ses pensées de réforme, furent ramenés, en les lisant, à une vie plus régulière et plus sainte ; bientôt on vit, à l'exemple des moines de Cîteaux, non-seulement ceux de Cluny, mais encore tous les autres moines noirs réunir des chapitres généraux pour traiter de la correction des mœurs monastiques. Cet usage commença sous le pontificat d'Innocent II, qui l'approuva, comme on le voit par une lettre d'un chapitre général des abbés de la province de Reims, au pape Adrien III, contre l'abbé de Lagny, que nous avons rapportée plus haut, tome II, page 99.

VII. Bornons-nous à ces remarques sur l'Apologie de saint Bernard, que nous diviserons en deux parties : la première s'adresse aux Cisterciens dont elle blâme surtout les critiques à l'endroit des institutions des Clunistes, et la

seconde aux Clunistes dont elle reprend les superfluités. C'est ce qui en fit faire deux lettres distinctes dans le manuscrit de Marmoutiers, où elle se trouve avec ce titre : « Apologétique de Dom Bernard contre les attaques des Clunistes, à l'abbé Guillaume, composant un traité en deux lettres. » Elle est précédée de la lettre quatre-vingt-quatrième qui lui sert de préface, comme s'exprime saint Bernard lui-même, dans ses lettres quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième. Cet opuscule parut imprimé à Rouen, sans désignation d'année, avec les traités du Précepte et de la Dispense et les cinq livres de la Considération, sous ce titre : Libelle de Bernard, abbé, sur la Concordance des différents états religieux qui existaient de son temps. Le moine Guillaume le cite plusieurs fois sous ce titre, dans son livre des Fleurs de saint Bernard. [286]

#### PETITE PRÉFACE.

C'est de bien grand cœur que, cédant à vos instances, je consens à composer un livre qui puisse faire cesser, dans le royaume de Dieu, les scandales qui le désolent, mais je ne me rends pas bien compte de ce que vous attendez de moi. En lisant et relisant votre si douce, lettre, ce que je fais toujours avec un nouveau plaisir, j'ai compris que vous désirez que je réponde à ceux qui m'accusent de parler mal de l'ordre de Cluny et due je leur montre combien ils ont tort de le

croire et de le faire croire aux autres. Mais si, après cela, je me permets comme vous m'y engagez, de blâmer les superfluités des Clunistes dans le vêtement et dans le vivre, et dans tout ce que vous me signalez encore, je me mettrai évidemment en contradiction avec moi-même aux yeux de tout le monde, ce que je ne puis faire sans scandale. Je ne vois d'autre moyen que de faire l'éloge de l'ordre en lui-même, de blâmer ceux qui l'attaquent, tout en en condamnant moi-même les superfluités. Si ce plan vous agrée, veuillez me le faire savoir en termes plus clairs et, en même temps, priez Dieu, avec de nouvelles instances, pour que je fasse ce que vous souhaitez de moi, de la manière que vous le désirez. Je vous avouerai pourtant que tous ces écrits ne vont guère pour moi sans quelque préjudice ; ils nuisent beaucoup à la piété en m'empêchant de me livrer à mon goût pour l'oraison, d'autant plus que je n'ai ni le temps ni l'habitude d'écrire.

CHAPITRE PREMIER. SAINT BERNARD  
PROTESTE QUE LUI ET LES SIENS SONT TRÈS  
ÉLOIGNÉS DE BLÂMER UN ORDRE RELIGIEUX  
QUELCONQUE.

Au vénérable Père Guillaume, le frère Bernard, serviteur inutile des frères de Clairvaux, salut en notre-Seigneur.

1. Jusqu'à ce jour, ou je n'ai pas cédé à vos instances quand vous me pressiez d'écrire, ou

bien je ne l'ai fait qu'à regret ; ce n'est pas que je ne tinsse aucun compte de vos ordres, mais c'est qu'il y eût eu présomption de ma part, ignorant comme je le suis, de m'y conformer. Mais aujourd'hui, pressé de le faire par de nouveaux motifs, je me sens enhardi par la nécessité, et, cédant au besoin de satisfaire tant bien que mal à ma douleur, je laisse de côté toutes mes anciennes appréhensions. Comment en effet pourrais-je vous entendre, en silence, vous plaindre de ce que, dit-on, nous qui sommes les plus misérables des hommes, semblables à ceux que l'Apôtre nous montre couverts de haillons, ceints d'une corde et vivant au fond des [287] cavernes, nous nous permettions de juger le monde et, qui pis est, de nous attaquer à votre glorieux ordre et aux saints personnages qui y mènent une vie digne de louanges, et, du fond de notre obscurité, insultions aux lumières mêmes du monde ? Est-il possible que, sous la peau des brebis, nous cachions ainsi, je ne dis pas des loups ravissants, mais des puces piquantes, des insectes destructeurs pour ronger en secret la vie de saints personnages que nous n'osons point attaquer en face, quand, au lieu de d'articuler nos blâmes à haute et intelligible voix, nous préférons recourir contre eux aux chuchotements de la détraction ? Si cela est, que nous sert-il d'être tous les jours comme livrés à une mort inutile et semblables à des brebis destinées à la boucherie (Ps. XLIII,

22) ? Oui s'il nous arrive de nous élever, par un orgueil pharisaïque, contre le reste des hommes et, qui pis est, contre des gens bien meilleurs que nous, à quoi bon nos abstinences, nos jeûnes, nos veilles, le travail des mains, ces vêtements pauvres et différents de ceux des autres et toutes les austérités de notre vie ? Ne serait-ce donc que pour être vus des hommes que nous pratiquons tout cela ? En ce cas, c'est de nous que le Christ lui-même a dit : « En vérité, je vous le déclare, ces gens-là ont reçu leur récompense (Math., VI, 5). » Si nous n'espérons en Jésus-Christ que pour cette vie, n'est-il pas vrai que nous sommes les plus malheureux des hommes (I Corinth., XV, 19) ? Or n'est-ce pas seulement pour cette vie que nous mettons notre espérance en lui, si nous n'attendons à son service rien de plus qu'une gloire temporelle ?

2. Quelle triste chose ce serait que de voir un néant comme moi se donner tant de mal et prendre tant de peine afin de n'être pas, ou s plutô afin de ne point paraître semblable au reste des hommes, pour arriver à recevoir la même récompense, disons mieux, pour finir par être plus sévèrement puni qu'eux. N'y a-t-il donc pas un chemin plus facile pour aller à l'enfer ? et, pour tant faire que d'y descendre, pourquoi ne pas prendre la voie que suit la foule, la voie large qui conduit à la mort ? Pourquoi ne pas commencer par se donner du bon temps, en ce

monde, au lieu de se préparer, par une vie de privations, à une vie de douleur ? Combien moins à plaindre sont ceux qui ne songent même pas à la mort, que les maux présents touchent à peine, qui ignorent ce que c'est que la peine et les tourments que se donnent les autres hommes (Ps. LXXII,4) ! Tout pécheurs qu'ils sont et quoique destinés aux supplices de l'éternité pour les joies qu'ils ont goûtées dans le temps, toujours est-il que, dans cette vie, ils ont nagé au milieu de l'abondance et des richesses. Je plains ceux qui portent, non leur propre croix, comme le Sauveur, mais la croix d'un autre, comme le Cyrénéen de l'Évangile (Matth., XXVII, 32). C'est un malheur de jouer de la guitare, non sur sa propre guitare, comme ceux dont il est parlé dans l'Apocalypse (Apoc., XIV, 2), mais comme les comédiens, sur des guitares étrangères. Pour moi, les pauvres orgueilleux sont bien des fois à plaindre, et je déclare deux et trois fois malheureux ceux qui portent la croix de Jésus-Christ, sans marcher à sa suite, et qui ne partagent point l'humilité de celui dont ils partagent les humiliations.

3. En effet, n'est-ce pas un double supplice que de se tourmenter pendant cette vie pour une gloire [288] temporelle et de se préparer, dans l'autre, par un secret orgueil, d'éternels châtiments ? de souffrir avec Jésus-Christ et de ne point régner avec lui ? de suivre le Sauveur dans

sa pauvreté et de ne pas le suivre dans sa gloire ? de boire au torrent pendant la route et de ne jamais lever la tête dans la patrie ? enfin de pleurer maintenant et de ne devoir jamais être consolé ? Mais il n'y a rien de plus juste qu'il en soit ainsi. Qu'est-ce, en effet, que l'orgueil vient faire sous les humbles livrées du Christ ? La malice des hommes n'a-t-elle pas de quoi se parer sans toucher aux langes dont l'enfance du Seigneur se revêtit ? Et puis, comment l'hypocrite arrogance peut-elle venir s'enfermer dans l'étable de Jésus et y remplacer les vagissements de l'innocence par les sourds murmures de la détraction ? Ne trouvez-vous pas que ces monstres d'orgueil, comme parle le Psalmiste (Ps. LXXII, 6 et 7), dont l'iniquité semble née de leur graisse, sont mieux cachés sous leurs crimes et leur perversité que nous ne le sommes nous-mêmes sous les dehors d'une sainteté mensongère ? Je ne sache rien de plus mal que de se donner des airs de sainteté quand on n'est qu'un impie ; n'est-ce point, en effet, deux impiétés pour une, que d'ajouter le mensonge à l'impiété ? Mais quoi ? J'ai bien peur d'être suspecté d'un pareil vice, sinon par vous, mon frère, par vous, dis-je, qui me connaissez aussi bien qu'il est donné à un homme, dans les ténèbres de ce monde, d'en connaître un autre, et qui savez parfaitement, je n'en puis douter, quelle est au fond ma pensée sur le sujet qui nous

occupe, du moins par ceux qui ne me connaissent pas aussi bien que vous et qui n'ont jamais eu l'occasion de m'entendre comme vous m'avez entendu vous-même. Ne pouvant aller me justifier auprès de tout le monde, je prends le parti de vous écrire ce qui a été bien souvent le sujet de nos entretiens, afin de vous mettre entre les mains le moyen de convaincre ceux qui m'accusent., de la vérité des sentiments que vous me connaissez ; car je ne crains pas de mettre sous les yeux de tous, ce que je vous ai confié dans nos entretiens sur ce sujet.

## CHAPITRE II. SAINT BERNARD SE JUSTIFIE ET FAIT L'ÉLOGE DE L'ORDRE DE CLUNY.

4. Qui m'a jamais ouï parler mal de cet ordre, soit en public soit en particulier ? Est-il un seul membre de cet ordre que je n'aie vu avec joie, reçu avec honneur, entretenu avec déférence et exhorté au bien avec humilité ? J'ai toujours dit, et je le répète, que c'est un ordre saint et honorable qui ne se recommande pas moins par une pureté insigne que par sa grande distinction. Fondé par les Pères et préconçu par le Saint-Esprit lui-même, il est éminemment propre à sauver les âmes. Est-ce condamner ou mépriser un ordre que d'en parler ainsi ? Je me rappelle que plusieurs fois j'ai reçu l'hospitalité dans des monastères de cet ordre, et je prie le Seigneur de récompenser ses serviteurs de l'empressement



avec lequel ils ont pourvu, plus généreusement qu'il n'était besoin, aux nécessités d'un pauvre infirme comme moi, et des témoignages de déférence dont ils m'ont honoré beaucoup plus que je ne le méritais. Je me suis recommandé à leurs prières, et je me suis joint à eux dans leurs réunions, souvent même, soit publiquement et en plein chapitre, soit en particulier, dans les cloîtres ; j'ai discoursu avec plusieurs d'entre eux sur [289] quelques passages des saintes Écritures, ou sur les choses du salut. Me suis-je jamais permis de détourner personne ouvertement ou en secret d'entrer dans cet ordre, ou d'engager quelqu'un de ses membres à passer dans le nôtre ? Bien au contraire, j'ai plutôt empêché ceux qui voulaient venir à nous d'exécuter leur dessein, et je n'ai point voulu leur ouvrir, quand ils sont venus frapper à ma porte. N'ai-je point, en effet, renvoyé le frère Nicolas à son monastère de Saint-Nicolas<sup>1</sup> ; et à vous-même, mon Père, j'en appelle à votre témoignage, ne vous ai-je point aussi renvoyé deux de vos frères ? Ne pourrais-je pas, si je le voulais, vous citer les noms de deux abbés<sup>2</sup> de votre ordre que vous connaissez très bien, et qui depuis lors n'ont pas cessé de m'être unis par les liens d'une étroite amitié, que j'ai

---

<sup>1</sup> Le Nicolas pour qui saint Bernard écrivit la lettre quatre-vingt-quatrième, était un religieux du monastère de Saint-Nicolas du Bois, au diocèse de Laon.

<sup>2</sup> L'un de ces deux abbés était Guillaume lui-même, comme on le voit par la quatre-vingt-sixième lettre de saint Bernard.

dissuadés de quitter leur poste, comme ils le désiraient, et se préparaient même à le faire pour entrer dans un autre ordre, ainsi que vous le savez parfaitement vous-même ? Comment donc peut-on penser et dire que je blâme un ordre dans lequel je conseille à mes amis de rester, auquel je renvoie ceux de ses religieux qui le quittent pour venir à moi, dont je réclame avec tant d'ardeur, et reçois avec tant de bonheur les bonnes prières ?

### CHAPITRE III. LA VARIÉTÉ DES ORDRES RELIGIEUX NE DOIT EN AUCUNE FAÇON ROMPRE LE LIEN DE LA CHARITÉ.

5. Est-ce que, par hasard, la raison pour laquelle vous me regardez d'un mauvais oeil, est que j'appartiens à un autre ordre que vous ? S'il en est ainsi, vous vous trouvez dans un tort tout pareil par rapport à moi, puisque vous n'êtes pas du même ordre que moi. Avec ce principe, les personnes qui ont fait vœu de continence, et celles qui sont engagées dans le mariage, devront se regarder mutuellement comme damnées, puisque, au sein de l'Église, elles suivent les unes et les autres la loi de leur choix. De même les moines et les clercs réguliers se jetteront mutuellement la pierre, parce qu'ils se distinguent l'un des autres par des observances qui leur sont propres. Bien plus, avec votre raisonnement, Noé, Daniel et Job ne sauraient se trouver dans de un même royaume, puisqu'ils n'ont point suivi

la même voie pour y parvenir, la chose pour nous est certaine ; enfin il faudra dire de Marthe et de Marie ou qu'elles déplurent également au Sauveur, ou que l'une d'elles au moins ne lui plut point, puisque elles ont pris, pour lui être agréables, des moyens si différents. Mais s'il en est ainsi, il n'y aura ni paix ni concorde au sein même de l'Église ; car elle renferme une foule d'ordres religieux qui diffèrent les uns des autres, et on pourrait la comparer à cette reine du Psalmiste « qui était parée d'ornements de toutes sortes (Psalm. XLIV, 10). » Où trouver un repos assuré et quel état nous offrira une sécurité complète, s'il faut que, qui conque fait choix d'un ordre en particulier, n'ait d'autre alternative que de mépriser tous ceux qui n'ont point choisi le même ordre que lui, ou de se voir l'objet du mépris des autres ? Car enfin, il n'est pas possible au même homme d'entrer dans tous les ordres en même temps, ni à un seul ordre de recevoir tous les hommes. Je ne [290] suis pas si simple que je ne sache ce que représentait la robe de Joseph, non pas de celui qui sauva l'Égypte, mais du véritable Joseph qui sauva le monde, non plus de la famine qui ne mettait que la vie du corps en danger, mais de la mort qui frappe le corps et l'âme en même temps. Tout le monde sait en effet, qu'elle est de différentes couleurs, cette variété même en fait précisément la beauté ; mais de plus elle est trempée dans le sang, non d'un chevreau qui est

l'emblème du péché, mais d'un agneau qui est celui de l'innocence, c'est-à-dire trempée dans le sang du vrai Joseph, et non pas dans un sang étranger ; car c'est lui qui est l'Agneau plein de douceur, l'Agneau qui garde le silence, non pas seulement sous la main de celui qui le dépouille, mais encore de celui même qui le tue, de l'Agneau qui ne fit pas le péché, mais qui effaça tous les péchés du monde. On fit dire à Jacob : « Voilà une robe que nous avons trouvée, voyez si ce n'est pas celle de votre fils (Gen., XXXVII, 32) ; » et vous, Seigneur, voyez aussi si ce n'est point là la robe de votre Fils unique ? Oui, Père tout-puissant, reconnaissez que c'est celle que vous avez faite de différentes couleurs, pour le Christ votre Fils, quand vous lui avez donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, et mille autres ornements qui concourent à rendre sa robe d'une plus admirable beauté, pour la consommation des saints qui tendent à la perfection, selon la mesure de l'âge et de la plénitude du Christ (Ephes., IV, 12). Oui, mon Dieu, daignez reconnaître la pourpre de ce sang précieux dont elle a été mouillée et, dans cette pourpre, le brillant insigne et la preuve glorieuse de l'obéissance de votre Fils, selon ces paroles : « Pourquoi donc vos vêtements sont-ils rouges ? – C'est parce que j'ai été seul à fouler le vin, et de tous les peuples, pas un homme n'était avec moi (Isa., LXIII, 2). »

6. Eh bien donc ! puisque le Fils s'est montré obéissant à son Père jusqu'au pressoir de la croix qu'il était seul à fouler, car il n'a trouvé d'appui que dans son bras, selon ces autres paroles du Psalmiste « Pour moi, je suis seul jusqu'à ce que je passe (Psalm. CXI., 10), » exaltez-le maintenant, mon Dieu, et donnez-lui un nom qui soit au-dessus de tous les noms, qu'on ne puisse entendre sans fléchir le genou, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (Philipp., II, 10). Qu'il s'élève dans les cieux, qu'il entraîne à sa suite la captivité captive, et qu'il répande ses dons sur les hommes (Ephes., IV, 3). Mais quels dons, quels présents et quel héritage laissera-t-il à l'Église, son épouse ? Qu'il lui laisse sa robe, sa robe, dis-je, de différentes couleurs, cette robe qui était d'un seul morceau et d'un seul tissu, depuis le haut jusqu'au bas. Cette variété de couleurs vient de la variété des ordres religieux qu'elle renferme, et qui sont comme autant de morceaux d'étoffes brillantes ; et ce tissu sans couturé, c'est l'unité d'une indissoluble charité, selon ce mot de l'Apôtre : « Qui donc me séparera de l'amour du Christ (Rom., VIII, 35) ? » Quant à la diversité des couleurs dont elle brille, écoutez encore comment le même Apôtre l'explique : « Il y a diversité de grâces, dit-il, mais il n'y a qu'un même Esprit ; il y a aussi diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Seigneur (I Corinth., XII, 4). » Puis après avoir énuméré les diverses grâces qui sont comme

les couleurs différentes dont elle brille, il continue pour montrer qu'elle est sans [291] couture et d'un seul tissu, depuis le haut jusqu'en bas, en disant : « Or, c'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît (I Corinth., XII, 11). » En effet : « La charité a été répandue en nous par le Saint-Esprit qui nous a été donné (Rom., V, 5). » Ne la divisons donc point maintenant, cette Église du Christ, et conservons-la entière et sans déchirures, car c'est d'elle que le Psalmiste disait : « La Reine s'est tenue à votre droite, dans un vêtement enrichi d'or, et parée de ses divers ornements (Psalm. CLIV, 10). » Tous donc tant que nous sommes, Clunistes, Cisterciens, Clercs Réguliers, simples fidèles même, tout ordre quel qu'il soit, toute langue, tout sexe, tout âge, dans toute condition, en tout lieu et en tout temps, depuis le premier homme jusqu'au dernier, tous, dis-je, nous recevons des dons différents ; chacun reçoit le sien, les uns d'une manière et les autres de l'autre. Voilà pourquoi encore la robe du Christ est une robe traînante ; il faut qu'elle descende jusqu'aux talons, et, selon le mot du Prophète « qu'aucune partie du corps ne se dérobe à sa chaleur (Psalm. XVIII, 7). » Elle est d'ailleurs à la taille de celui pour qui elle a été faite, puisque l'Écriture nous le dépeint ailleurs en ces ternies : « Il atteint d'une extrémité du monde

à l'autre avec une force infinie, et dispose tout avec une égalé douceur (Sap., VIII, 1). »

CHAPITRE IV. SAINT BERNARD DIT QUE S'IL N'EST QUE D'UN ORDRE RELIGIEUX PAR SA PROFESSION, IL EST DE TOUS LES ORDRES PAR LA CHARITÉ.

7. Nous concourons donc tous également à faire la même tunique, de sorte qu'elle est une, quoique faite de tous ; oui, une, dis-je, bien d s que tous nous concourions à la faire ; car si ce qui la compose est multiple et varié, néanmoins, « ma colombe, dit l'Époux, ma belle et parfaite amie est une (Cant., VI, 8). » Ainsi je ne suis pas seul et sans vous, mais vous non plus, vous n'êtes pas sans moi, ni tel ou tel non plus sans l'un ou l'autre de nous deux ; mais tous ensemble nous faisons cette robe unique, si toutefois nous avons à cœur de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix (Ephes., IV, 3). Non, dis-je, ce n'est ni notre ordre ni le vôtre qui forment seuls cette robe, mais le vôtre et le nôtre font en même temps partie de son tissu, à moins que, ce qu'à Dieu ne plaise, nous attaquant les uns les autres et nous jalosant réciproquement, nous ne nous déchirions mutuellement et nous ne nous mangions les uns les autres, ne permettant point ainsi à l'Apôtre de nous présenter à Jésus-Christ, comme une vierge pure et sans tache (II Corinth., XI, 2). Mais cette unique amie de l'Époux dit dans

le Cantique des cantiques : « C'est lui qui a réglé l'amour dans mon cœur (Cant., II, 4), » pour nous donner à entendre que si elle est une, par la charité, elle est multiple, par les ordres qu'elle renferme. Eh quoi ! parce que je suis Cistercien, damnerai-je les religieux de Cluny ? Que Dieu m'en préserve ! je les aime, au contraire, je les exalte et j'en parle avec éloge. En ce cas, me direz-vous peut-être, pourquoi n'entrez-vous point dans cet ordre que vous avez en si grande estime ? Écoutez, le voici, et c'est l'Apôtre lui-même qui vous répondra, en disant : « Chacun doit demeurer dans la vocation où Dieu l'a appelé (I Corinth., VII, 20). » Si vous continuez, en me demandant pourquoi je [292] n'ai point choisi cet ordre dès le principe, puisque je le savais si bon, je vous répondrai encore avec l'Apôtre, « c'est que si tout m'est permis, tout ne m'est pas également avantageux (I Corinth., X, 22). » Je ne veux pas dire par là que votre ordre ne soit ni juste ni saint, mais j'étais un homme charnel, vendu au péché et je comprenais que le mal dont mon âme était alors atteinte demandait un traitement plus rigoureux. Vous savez bien que les remèdes doivent varier avec les maladies, et qu'on doit recourir aux plus énergiques, quand la maladie est elle-même plus grave. Supposons deux hommes atteints l'un de la fièvre quarte, et l'autre de la fièvre tierce. Si celui qui souffre de la fièvre quarte recommandait à celui qui a la fièvre tierce,



l'eau, les poires et des potions rafraîchissantes, tandis qu'il s'en abstient lui-même et ne prend que du vin et des boissons excitantes, parce qu'elles conviennent mieux à son mal, celui-ci pourrait-il le blâmer et aurait-il raison de lui dire : Pourquoi ne buvez- vous pas vous-même de l'eau, puisque vous trouvez que c'est un si bon remède pour moi ? Il aurait tort, et le premier ne manquerait pas de lui répondre. J'ai raison de vous la recommander, et je fais bien de mon côté de n'en pas boire.

8. Me demandera-t-on enfin, pourquoi je ne suis pas de tous les ordres religieux, puisque je les loue tous ? je répondrai : Je les loue et les aime tous, pourvu qu'ils vivent en piété et en justice dans l'Église, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, et si je n'en embrasse qu'un seul dans la pratique, je les embrasse tous par la charité qui me procurera, je le dis avec confiance, le fruit des observances mêmes que je ne pratique pas ; bien plus, si vous ne faites attention à vous, il peut arriver que vous suiviez en pure perte les observances que vous avez embrassées dans la pratique, tandis qu'il est absolument impossible que j'embrasse en vain, par la charité, le bien que vous faites. Quelle confiance donne la charité ! L'un pratique sans charité et l'autre a la charité sans les pratiques ; le premier perd ses peines, mais ce n'est point en vain que le second a la charité. Faut-il donc s'étonner si, dans ce lieu

d'exil, tant que l'Église n'est point encore arrivée à la céleste patrie, il y ait en même temps, dans son sein, unité et multiplicité réunies si je puis parler de la sorte, quand on sait que dans la céleste patrie, alors même qu'elle triomphera, on retrouvera encore, en elle, des sortes de différences et d'inégalités ? car il est dit : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père (Joan., XIV, 2). » Eh bien de même que là haut il se trouve plusieurs demeures dans la même habitation, ainsi ici-bas il y a plusieurs ordres religieux dans l'Église qui n'en est pas moins une, de sorte que si, dans l'une, « il y a diversité de grâce et un seul esprit (1 Corinth., XII, 4), » dans l'autre il y a différents degrés de gloire et une seule et même demeure. Or, ce qui fait l'unité tant ici-bas que là-haut, c'est la charité, et la diversité tient, sur la terre, à la différence des ordres et à la répartition des œuvres, et, dans le ciel, à la seule différence des mérites et à leur classification parfaitement ordonnée. Aussi, l'Église qui comprend cette sorte de contradiction dans son sein, s'écrie-t-elle avec le Psalmiste : « Il m'a conduite par les sentiers de la justice, pour la gloire de son nom (Psalm. XXII, 3), » parlant « des sentiers » au pluriel et de « la justice » au singulier, pour ne point exclure la diversité des opérations sans nier l'unité de ceux qui opèrent. Mais en même [293] temps, comme elle a devant les yeux cette unité multipartite des cieus qu'elle

doit voir un jour, elle s'écrie dans les transports de sa joie et de son bonheur : « Tes places publiques, ô Jérusalem, seront pavées de l'or le plus pur et l'on chantera l'Alleluia au milieu de tous tes carrefours (Tob., XIII, 22). » Or, par ces places publiques et ces carrefours, il faut entendre des couronnes et des gloires différentes, de même que par l'or, le seul métal dont l'écrivain sacré représente la sainte cité ornée, ainsi que par l'Alleluia qui doit y être chanté, on doit comprendre une beauté unique composée de plusieurs beautés différentes, et le même sentiment de bonheur partagé par une multitude d'esprits.

9. Il n'y a donc point qu'un seul sentier, parce qu'il n'y a pas qu'une seule demeure où l'on doit tendre ; c'est à chacun de voir quel sentier il doit prendre et à ne pas se tenir loin de la justice, parce qu'il y a plusieurs voies qui y conduisent ; car à quelque demeure que le sentier où nous nous serons engagés-nous mène, ce sera toujours à la maison du père de famille qu'il nous aura conduits. Cela n'empêche pas que, de même que « entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre, il en soit ainsi de la résurrection des morts (I Corinth., XV, 41) ; » car si les justes doivent briller comme le soleil dans le royaume de leur Père, parmi eux, les uns brilleront plus que les autres, à cause de la différence de leurs mérites. Pour ce qui est de ces mérites, il faut bien savoir

qu'il ne nous est pas aussi facile dans cette vie qu'il le sera dans l'autre de les discerner, attendu qu'en ce monde, nous ne voyons que les œuvres, et que, dans l'autre, nous verrons de plus le fond des cœurs ; car alors le soleil de justice, répandant partout ses rayons, on verra distinctement apparaître le secret même des cœurs, et de même qu'aujourd'hui nul n'échappe à sa chaleur, ainsi plus tard, nul ne sera à couvert de sa splendeur (Psalm. XVIII, 7). Et même, pour ce qui est des œuvres visibles, non-seulement il n'est pas sûr, mais souvent il est dangereux de vouloir les juger, puisqu'il arrive bien souvent que ceux qui les accomplissent ne sont pas justes en proportion de la multitude de leurs œuvres.

CHAPITRE V. SAINT BERNARD FAIT  
ENTENDRE DES PAROLES SÉVÈRES AUX  
RELIGIEUX QUI JALOUSENT ET DÉPRÉCIENT LES  
AUTRES ORDRES.

10. Tout cela me conduit à m'adresser en ce moment à ceux de notre ordre qui, en dépit de cette recommandation de l'Apôtre : « Ne jugez point avant le temps, mais suspendez votre jugement jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui exposera à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres et qui produira au grand jour, les plus secrètes pensées des cœurs (I Corinth., IV, 5), u méprisent, dit-on, les autres ordres religieux, et s'établissent seuls juges, au détriment de la justice

de Dieu même. Assurément, s'il s'en trouve qui agissent ainsi, ils n'appartiennent ni à notre ordre ni à aucun autre, pour dire la vérité ; car quiconque vit selon la règle et s'échappe en paroles orgueilleuses, se range parmi les citoyens de Babylone, c'est-à-dire de confusion, ou plutôt se montre enfant de ténèbres, vrai fils de l'enfer, de ce lieu d'où tout ordre est absent et où règne une éternelle horreur (Job, X, 22). C'est donc à vous que je m'adresse, à vous, mes frères, qui, [294] après avoir entendu de la bouche du Sauveur la parabole du Pharisien et du Publicain, présumez encore de votre propre justice et méprisez les autres religieux, en disant, si j'en crois ce qu'on me rapporte, qu'il n'y a que vous de justes parmi les hommes, ou du moins que vous êtes plus saints que les autres ; qu'il n'y a que vous qui viviez selon la règle monastique, et que tous les autres religieux en sont plutôt des : transgresseurs que de fidèles observateurs.

11. Mais d'abord, qui êtes-vous pour oser ainsi condamner les serviteurs d'autrui ? S'ils tombent ou s'ils demeurent fermes, cela ne regarde que leur maître (Rom., XIV, 4). Qui donc vous a établis juges des autres (Luc., XII, 14) ? D'ailleurs si, comme on le dit, vous présumez à ce point de l'excellence de votre ordre, je vous demande s'il est dans l'ordre qu'on voie une paille dans l'œil des autres, quand on ne s'aperçoit pas qu'on a soi-même une poutre dans le sien (Matth.,

VII, 3) ? Pourquoi vous glorifiez-vous de la règle et parlez-vous mal en même temps contre elle ? Pourquoi, en dépit de l'Évangile, avant le temps et malgré la défense de l'Apôtre, jugez-vous les serviteurs d'autrui ? Est-ce que la règle n'est pas conforme à l'Évangile et ne s'accorde point avec la doctrine de l'Apôtre ? En ce cas la règle n'est pas une règle, puisqu'elle n'est point droite. Écoutez donc, et apprenez quel est l'ordre, vous qui, en dépit de tout ordre, critiquez les autres ordres : « Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez à retirer la paille de l'œil de votre frère (Matth., VII, 3). » Vous cherchez de quelle poutre je veux parler ? N'en est-ce donc point une assez grosse et assez grande que cet orgueil qui vous fait croire que vous êtes quelque chose quand vous n'êtes rien, vous inspire les plus sots transports de joie sur votre prétendue santé, et vous porte à faire entendre des reproches insensés à ceux qui ont une paille dans l'œil quand vous avez une poutre dans le vôtre ? « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, dites-vous, de ce que je ne suis point comme le reste des hommes qui sont voleurs, injustes, adultères (Luc., XVIII, 11), » que ne continuez-vous et que n'ajoutez-vous, « détracteurs ? » car la détraction n'est pas un des moindres fétus. Pourquoi donc n'en parlez-vous point quand vous nommez tous les autres ? Si vous la comptez pour rien ou pour peu de chose seulement, je vous rappellerai ces

paroles de l'Apôtre : « Ni les médisants ne posséderont le royaume de Dieu (I Corinth., VI, 10), » et celles de Dieu même, qui vous dit dans le psaume (XLIX, 21) : « C'est moi qui vous reprendrai et qui vous placerai en face de vous-même. » Or, on ne peut douter, d'après le contexte, que c'est au détracteur qu'il parle en cet endroit. Il est bien juste d'ailleurs qu'on ramène sur lui-même les yeux de celui qui détourne sa vue de soi, et qu'on force à se considérer celui qui n'est attentif qu'à scruter les péchés d'autrui au lieu de rechercher les siens.

#### CHAPITRE VI. SAINT BERNARD BLÂME CEUX QUI ONT LA TÊMÉRITÉ DE JUGER LES CLUNISTES ET DE CONDAMNER LEUR MANIÈRE DE VIVRE.

12. Mais quelle règle observent, me dit-on, ceux qui se couvrent de fourrures, qui, en pleine santé, mangent de la viande, se nourrissent d'aliments assaisonnés au gras<sup>3</sup>, font par jour, malgré la [295] défense de la règle (Reg. S. Bened., cap. 39), jusqu'à trois et quatre repas à la fourchette ; négligent le travail des mains, et changent, augmentent ou diminuent, selon leur bon plaisir, une multitude d'autres prescriptions de la règle ? Vos observations sont parfaitement justes, on ne peut dire le contraire ; mais veuillez

---

<sup>3</sup> C'était autrefois un usage chez les Clunistes de préparer les légumes au gras, sans distinction de jour ; Pierre le Vénérable le modifia et défendit l'emploi de la graisse le vendredi, et tous les jours de l'Avent, le premier dimanche excepté : Voir les statuts X et XV.

remarquer, je vous prie, ce que dit la règle même de Dieu, que celle de notre père saint Benoît ne saurait contredire : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous (Luc., XVII, 22), » c'est-à-dire ne se trouve point dans les choses extérieures, tels que les aliments et les vêtements, mais dans les vertus qui sont la parure de l'homme intérieur. Voilà pourquoi l'Apôtre disait : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans, le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit (Rom., XIV, 17), » et ailleurs encore : « Le royaume de Dieu ne consiste pas non plus dans les belles paroles, mais dans la pratique de la vertu (I Corinth., IV, 20). » Par conséquent, lorsque vous condamnez vos frères pour des observances extérieures, vous laissez de côté ce qu'il y a de plus important dans la règle, son côté spirituel, et, tandis que vous filtrez votre boisson pour ne point avaler un moucheron, vous avalez un chameau sans difficulté. Quel abus ! on met la plus grande importance à vêtir son corps selon les prescriptions de la règle, et on laisse, en dépit de la même règle, son âme dépouillée des vêtements qui lui conviennent. Si vous tenez tant à la tunique et à la cuculle que, pour vous, on n'est point religieux sans cela, pourquoi donc ne recherchez-vous point avec le même zèle, pour votre âme, ses vêtements naturels, qui sont l'humilité et la piété ? Parce que nous portons la



tunique de règle nous ressentons un superbe dédain pour les pelisses ; ne vaut-il pas mieux être humble sous les fourrures, qu'orgueilleux dans une tunique, quand, après tout, nous voyons que Dieu même donna des vêtements de peaux à nos premiers parents (Genes., III, 21), que saint Jean, au désert, n'avait d'autre vêtement qu'une peau de bote (Matth., III, 4), et que celui qui introduisit la coutume des tuniques dans le désert, portait lui-même non une tunique, mais un vêtement de peaux ? Après cela, le ventre plein de fèves, et l'esprit gonflé d'orgueil, nous jetons la pierre à ceux qui se nourrissent de mets plus succulents ! Ne vaut-il donc pas mieux manger d'un bon plat, juste ce qu'il faut pour se nourrir, que d'absorber des haricots au point d'en être incommodé ? Surtout quand on songe non-seulement que ce n'est point un plat de viande, mais de lentilles qui perdit Ésaü ; que ce fut (Hebr., XII, 16) un fruit, et non un morceau de viande qui perdit Adam (Genes., III, 17), et que Jonathas ne se vit point condamné pour avoir mangé de la viande, mais pour avoir goûté à un peu de miel sauvage (I Reg., XIV, 29) ; mais encore que le prophète Élie mangea de la viande sans pécher (III Reg., XVII, 6), que le patriarche Abraham se fit un plaisir d'en offrir aux anges (Genes., XVIII, 7), et que Dieu même voulut qu'on lui offrît des animaux en sacrifice (Exod., XXIX, 1) ? Ne vaut-il pas mieux boire un peu de vin par raison de santé (I Tim.,

V, 23), que d'avaler une quantité d'eau par avidité ? Et, en effet, saint Paul conseille à Timothée d'en boire un peu, et nous voyons que [296] le Sauveur lui-même ne s'en privait point, puisqu'on l'appelait même un buveur de vin (Matth., XI, 19) ; bien plus, il en donna à boire à ses apôtres (Jean., II, 3) et s'en servit pour instituer le sacrement de son sang (Matth., XXVI, 27). D'un autre côté, le même Jésus ne voulut point qu'on ne but que de l'eau aux noces de Cana (Jean., n, 3) ; c'est aux eaux de la Contradiction que le Seigneur punit si sévèrement les murmures de son peuple (Num., XX, 6) ; David n'osa boire l'eau qu'il avait tant désirée (II Reg., XXIII, 16), et les guerriers de Gédéon qui se couchèrent sur le ventre, afin de boire plus à l'aise de l'eau du ruisseau, furent jugés indignes de marcher au combat (Jud., VII, 5). Quant au travail des mains, pourquoi vous en glorifiez-vous tant, quand vous voyez Marthe reprise de son empressement au travail et Marie louée de son repos (Luc., X, 41), et quand vous entendez l'Apôtre Paul lui-même dire en toutes lettres : « Les exercices corporels servent à peu de chose ; mais la piété est utile à tout (I Tim., IV, 8). » Il y a un travail qui est excellent, c'est celui dont parlait le Prophète quand il disait : « Je me suis épuisé de fatigue dans mes gémissements (Psalm. VI, 7), » et ailleurs, « Je me suis souvenu de Dieu et j'ai trouvé ma joie ; je me suis exercé dans la

méditation et mon esprit en est tombé de défaillance (Psalm. LXXVI, 3). » Mais pour que vous ne croyiez point qu'il parle d'un travail corporel, il dit : « Mon esprit en est tombé de défaillance. » Si c'est l'esprit et non le corps qui s'est trouvé fatigué en lui, c'est évidemment (lue son travail n'était point un travail corporel.

#### CHAPITRE VII. LES EXERCICES SPIRITUELS SONT PLUS AVANTAGEUX QUE LES CORPORELS.

13. Eh quoi, me direz-vous peut-être, êtes-vous tellement pour les exercices spirituels que vous condamniez les corporels, même ceux que la règle nous prescrit ? Je m'en garde bien, il faut au contraire pratiquer les uns et ne point négliger les autres (Matth., XXIII, 23) ; mais, s'il y avait à opter entre les deux, il vaudrait mieux négliger les seconds que les premiers, car, plus l'esprit l'emporte sur le corps, plus les exercices de l'un l'emportent sur les exercices de l'autre. Ainsi quand, fidèle observateur des pratiques corporelles, vous dédaignez fièrement ceux qui les négligent, ne montrez-vous point que vous transgressez vous-même la règle ; puisque en observant rigoureusement les moindres obligations, vous en négligez les plus importantes, malgré les recommandations de l'Apôtre qui vous dit. « Ayez plus d'empressement et de zèle pour les dons qui sont les meilleurs (I Corinth., XII, 31). » Or, lorsque vous exaltant vous-mêmes vous

abaissez les autres, vous manquez à l'humilité, et quand vous les dépréciez, vous manquez à la charité qui sont certainement les dons et les plus excellents. Vous accablez votre corps par de rudes et nombreux travaux, et vous mortifiez vos membres, j'entends vos membres charnels, par toutes les austérités que la règle prescrit, c'est bien ; mais que direz-vous si celui que vous croyez ne pas travailler, autant que vous, tout en faisant moins de ces exercices qui sont d'une faible utilité, je veux parler des exercices corporels, possède à un plus haut degré que vous cette piété qui est utile à tout ? Qui de vous a le mieux observé la règle ? [297] ne serait-ce pas le meilleur des deux ? Or quel est le meilleur de vous ou de lui, est-ce celui qui s'est donné le plus de mal ou celui qui a le plus d'humilité ? celui quia appris du Seigneur à être doux et humble de cœur (Matth., XI, 29) n'est-il pas aussi celui qui, avec Marie, a choisi la meilleure part, la part qui ne lui sera point ôtée (Luc., X, 41) ?

14. Si tout religieux profès doit observer la règle tellement au pied de la lettre, qu'il n'y ait lieu à aucune dispense, j'ose dire que vous ne la suivez pas plus que lui. Car en admettant que celui-ci la viole en plusieurs points, pour ce qui concerne les observances corporelles, il est impossible que vous-même vous ne la transgressiez pas même en un seul. Or, vous savez que celui qui la viole en un point est coupable comme l'ayant violée tout

entière (Jacob., II, 10). Mais si vous m'accordez qu'on peut en changer quelques points par voie de dispense, alors il est hors de doute que tous les deux vous observez la règle, bien que d'une manière différente, puisque vous l'observez plus rigoureusement et lui peut-être moins à la lettre. Si je m'exprime ainsi, ce n'est pas que je veuille dire qu'il faut négliger les couvres extérieures ou qu'il suffit de les omettre pour devenir un homme spirituel ; tout au contraire, on ne peut que bien difficilement, si tant est qu'on le puisse, s'élever aux choses spirituelles, quelque excellentes qu'elles soient, sans le secours des corporelles, selon ce que dit l'Apôtre : « Ce n'est pas ce qui est spirituel qui a formé le premier, mais ce qui est corporel ; le spirituel ne vient qu'après (I Corinth., XV, 46). » C'est ainsi que Jacob ne put recevoir enfin les embrassements tant désirés de Rachel qu'après avoir commencé par vivre avec Lia. Voilà pourquoi le Psalmiste a dit : « Entonnez le cantique et faites ensuite retentir le tambour (Psalm. LXXX, 2), » car c'est comme s'il avait dit : Commencez par les choses corporelles et entreprenez ensuite les choses spirituelles. Le religieux le meilleur est celui qui sait mêler les uns aux autres avec autant de discernement que d'à-propos.

15. Je devrais terminer là cette lettre pour qu'elle conservât le caractère d'une lettre, d'autant plus que j'ai repris aussi fortement que j'ai pu les

religieux de notre ordre que vous vous plaigniez, mon Père, d'entendre décrier ceux du vôtre, et que je me suis justifié, comme je le devais, du faux soupçon de tomber dans la même faute. Mais comme en ne ménageant pas nos religieux, il peut sembler que je prends un peu trop le parti des vôtres, sur certains points où je ne dois pas le faire, je crois à propos de dire maintenant quelques mots de certains abus qui d'ailleurs, je ne l'ignore point, vous déplaisent aussi bien qu'à moi et que tous les gens de bien croient nécessaire d'éviter. Toutefois, si ces abus subsistent dans votre ordre, il faut pourtant bien se garder de les lui imputer, attendu que tout ordre exclut le désordre, et que là où règne le désordre, il n'y a plus d'ordre. Par conséquent, si je m'en prends aux vices des hommes et non pas à l'ordre où ils sont entrés, au lieu de m'accuser d'attaquer un ordre religieux, on devra trouver que je combats pour lut. Bien plus, loin de craindre que ceux qui aiment leur ordre m'entendent avec peine parler dans ce sens, je suis bien convaincu qu'ils me sauront gré de poursuivre des abus qui leur sont odieux à eux-mêmes. Quant à ceux à qui mon langage déplaira, ils montrent assez qu'ils n'aiment point leur ordre, puisqu'ils ne peuvent souffrir qu'on en condamne la corruption, en en attaquant les vices. A ceux-là, je répondrai par ce mot de saint Grégoire. « Mieux [298] vaut s'exposer à

scandaliser quelqu'un que d'abandonner la vérité (S. Greg., Homil. VII, in Ezech.). »

CHAPITRE VIII. SAINT BERNARD S'ÉLÈVE  
AVEC VÉHÉMENTE CONTRE DES VICES QUE LES  
RELIGIEUX DE CLUNY DÉCORAIENT  
FAUSSEMENT DU NOM DE VERTUS.

16. On dit et on croit avec raison que les saints pères ont institué la règle de Cluny, et que sans aller jusqu'à l'anéantir, ils en ont adouci su la rigueur en faveur des infirmes, de manière que le plus grand nombre possible d'hommes pût y faire son salut ; mais il s'en faut bien que je croie qu'ils ont autorisé ou prescrit toutes ces superfluités que je remarque dans plusieurs monastères, et je me demande avec étonnement d'où a pu venir chez des religieux une si grande intempérance dans le boire et le manger, tant de recherche dans les vêtements, le coucher, les montures et le logement, et comment un monastère est réputé d'autant plus pieux et plus régulier qu'on y trouve toutes ces choses plus soignées, plus agréables et plus abondantes. En effet, on y traite l'économie d'avarice, la sobriété d'austérité et le silence de tristesse, tandis qu'on appelle le relâchement discrétion, la profusion libéralité, la loquacité affabilité, la dissipation et les rires gaité, la délicatesse des vêtements et le luxe des chevaux dignité, le soin excessif du coucher propreté, et c'est faire preuve de charité que d'entrer dans

cette voie. Mais cette charité-là est destructive de toute charité, ce juste tempérament, n'est rien moins qu'un vrai tempérament et une indulgence qui va jusqu'à sacrifier l'âme au corps est pleine de cruauté. En effet, quelle charité est-ce de choyer la chair au détriment de l'esprit ? quel tempérament, d'accorder tout au corps et rien à l'âme ? quelle indulgence enfin de soigner l'esclave et de faire périr la maîtresse du logis ? Une telle miséricorde n'a point à compter sur celle qui a été promise dans l'Évangile aux âmes miséricordieuses, quand la Vérité même disait : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde (Matth., V, 7) ; » elle doit plutôt s'attendre au châtement que Job, dans un esprit de prophétie et non de haine, annonçait en ces termes à l'impie dont le cœur était ouvert à une semblable miséricorde « Qu'on ne se souvienne point de lui, mais qu'il soit arraché comme un arbre stérile (Job, XXIV, 20). » Pour quelle raison appelle-t-il sur sa tête un semblable traitement ? « C'est, dit-il, parce qu'il a nourri celle qui était stérile et qui n'enfantait point, tandis qu'il n'a point fait de bien à la veuve (Job., ibid, 21). »

17. C'est donc une indulgence aussi contraire à l'ordre qu'à la raison que de céder à tous les désirs d'une chair infructueuse et stérile, qui e. ne sert à rien, selon l'expression du Seigneur (Joan., VI, 65), et qui, d'a près l'Apôtre, ne saurait jamais posséder le royaume de Dieu (I Corinth., XV,



50), et de ne tenir aucun compte du conseil salutaire que le Sage nous donne en ces termes, à propos du soin que nous devons prendre de notre âme : « Ayez pitié de votre âme en vous rendant agréables à Dieu (Eccli., XXX, 24). » La vraie bonne indulgence est donc d'avoir pitié de son âme, et la miséricorde qui peut compter qu'il lui sera fait miséricorde un jour est celle que nous ne pouvons exercer sans nous rendre agréables à Dieu ; toute autre miséricorde, comme je l'ai déjà dit, n'est point de la miséricorde, [299] mais plutôt de la cruauté ; tout autre tempérament n'a point sa source dans le discernement, mais dans la confusion, quand il nourrit celle qui est stérile, c'est-à-dire quand il n'est qu'une concession faite aux concupiscences d'une chair inutile, et n'a point pour but le bien de la veuve, c'est-à-dire quand il ne favorise point la culture des vertus de l'âme. Bien que privée de temps en temps de la présence de son Époux céleste, cette épouse ne laisse point cependant de concevoir et d'enfanter de l'Esprit-Saint des sentiments immortels qui peuvent mériter un jour dans le ciel une récompense incorruptible, s'ils trouvent ici-bas une culture pieuse et zélée.

18. Il n'est presque plus un monastère à présent où ces abus n'aient pris la place de la règle et où ils ne soient en vigueur avec quelques variantes, sans que personne songe à le trouver mauvais parmi ceux qui les conservent. Aussi en

est-il beaucoup qui les suivent comme si e. ce n'étaient point des abus pour eux, et le font par conséquent sans aucune, ou du moins, sans grande faute, car le plus grand nombre les retient par simplicité, par charité ou par nécessité. Il est certain, en effet, que plusieurs religieux les suivent par pure simplicité, étant tout n disposés à faire autrement si on le leur disait ; quelques-uns s'y prennent pour ne point se mettre en désaccord avec ceux au milieu de qui ils vivent, préférant en cela le bien de la paix pour les autres à leur propre satisfaction, enfin plusieurs les retiennent parce qu'ils se sentent tout à fait hors d'état de lutter contre la foule de ceux qui sont pour ces abus et les défendent hautement, comme autant d'articles de règle et qui ne manquent point de résister de tout le poids de leur autorité sitôt qu'on essaye, là où la raison même le conseille, de les restreindre ou de les changer.

#### CHAPITRE IX. SAINT BERNARD COMPARE LA PROFUSION QUI RÉGNAIT DANS LES REPAS DES CLUNISTES AVEC LA FRUGALITÉ DES ANCIENS RELIGIEUX.

19. Qui aurait pu croire, dans le principe, à la naissance des Ordres monastiques, que les moines en viendraient un jour à un tel point de relâchement ? A quelle distance nous trouvons-nous aujourd'hui des moines qui vivaient du temps de saint Antoine ! Lorsqu'il leur arrivait, de

se rendre des visites de charité, ils étaient si avides de recevoir les uns des autres le pain de l'âme, qu'ils oubliaient le pain nécessaire à la vie du corps et passaient souvent le jour entier sans manger, uniquement occupés des choses spirituelles. C'était là de l'ordre véritable, quand on préférait la plus noble partie de l'homme à l'autre ; le comble du discernement, quand on donnait plus à la plus grande ; de la vraie charité enfin, quand on sustentait avec tant de soins les âmes pour l'amour desquelles Jésus-Christ est mort. Mais nous, pour nous servir des paroles de l'Apôtre, « lorsque nous nous réunissons, ce n'est pas pour manger la Cène du Seigneur (I Corinth., XI, 20), » car il n'y a plus personne qui demande le pain céleste ni personne qui le donne. On ne s'entretient ni des saintes Écritures, ni de ce qui regarde le salut de l'âme ; ce ne sont plus entre nous, pendant le repas, que plaisanteries, rires et paroles en l'air, que discours frivoles dont on repaît l'oreille à [300] mesure que la bouche se remplit d'aliments ; tout entiers à ces entretiens, nous oublions toute mesure dans le boire et le manger.

20. Cependant les plats se succèdent sur la table, et, à la place des pièces de viande, dont on s'abstient encore, on voit figurer de beaux et nombreux poissons ; mais si, après avoir bien mangé des premiers plats, vous touchez aux seconds, il vous semblera que vous n'avez point

encore mangé du tout, tant les cuisiniers mettent d'art et de soin à préparer tout ce qui est offert, de sorte qu'après quatre ou cinq plats les premiers ne font point de tort aux derniers, et quoique l'estomac soit plein, l'appétit n'a rien perdu de sa force. Le palais, séduit par de nouveaux assaisonnements, oublie peu à peu les mets déjà connus de lui, retrouve toute sa délicatesse au contact de condiments tirés de pays étrangers, et l'estomac se réveille comme s'il était à jeun, il continue à se remplir sans s'en apercevoir, la variété des mets lui fait oublier la satiété. Comme les choses toutes simples, telles que la nature les produit et avec le goût que Dieu leur a donné, nous sont devenues insipides, nous les associons à mille autres substances étrangères qui réveillent l'aiguillon de la gourmandise, et voilà comment il arrive que nous dépassons de beaucoup les limites de la nécessité avant que le plaisir de manger soit émoussé tout à fait. Qui pourrait dire, par exemple, de combien de manières, on accommode, pour ne pas dire on incommode les oeufs, entre autres choses, avec quel art on sait, là, les battre et les mêler ; là, les réduire en eau ; là, les faire durcir ou les hacher en menus morceaux, les servir frits, rôtis, farcis, séparés ou mêlés à d'autres choses ! Or pourquoi tout cela, sinon pour prévenir le dégoût ? Après cela on s'étudie à parer les choses au dehors, de telle sorte que l'œil ne soit pas moins flatté que le palais devra l'être ;

on veut y goûter au moins, quoique plus d'un renvoi indique assez que l'estomac est plein. Mais pendant que l'œil est flatté par la belle couleur des mets et le palais par leur goût délicieux, le malheureux estomac, qui ne comprend rien aux couleurs et ne trouve aucun charme aux saveurs, contraint d'engloutir tout cela, est plutôt fatigué que fortifié par ce qu'il absorbe.

21. Parlerai je maintenant de l'eau comme boisson, quand on ne veut pour rien au monde en mettre même dans son vin ? Comme il va sans dire que, par le seul fait que nous sommes devenus religieux, nous avons acquis un très mauvais estomac, nous nous gardons bien de ne pas suivre le bon conseil que l'Apôtre donne « de boire du vin, » en ce cas ; il est vrai que nous oublions, je ne sais trop comment, qu'il disait de n'en boire « qu'un peu. » Et encore plutôt au ciel que nous nous contentassions de vin, même pur ! Le dirai-je ? Après tout il vaudrait mieux rougir de le faire que de le dire, et s'il nous en coûte de l'entendre qu'il ne nous en coûte point de nous corriger. Eh bien ! on voit, pendant un même repas, remporter trois et quatre fois des verres à moitié pleins, dont on a flairé plutôt que goûté, touché du bout des lèvres plutôt que bu le contenu, pour choisir avec une habileté rare et une promptitude de connaisseurs, le vin le plus fort. Mais que penser d'un certain usage établi, dit-on, dans plusieurs monastères, de servir, aux

grandes fêtes, certains mélanges de vin, de miel et d'épices<sup>4</sup>. Le mettra-t-on aussi sur le compte de la faiblesse des estomacs ? Pour moi je crois qu'il n'a d'autre but que de faire boire davantage et avec plus de plaisir. Mais quand [301] on se lève de table, les veines gonflées par le vin et la tête en feu, qu'y a-t-il de mieux à faire que d'aller se coucher et dormir ? Ne forcez pas ceux qui sont dans cet état à se lever pour les matines avant d'avoir digéré, car ce n'est point un chant, mais des lamentations que vous feriez sortir de leur bouche.

22. Une fois couchés, si on les questionne ils accusent quelque maladie et se plaignent non des excès de table qu'ils ont faits, mais de n'avoir point d'appétit. Il s'est même passé quelque chose de bien ridicule, si toutefois c'est vrai, comme me l'ont assuré plusieurs personnes qui disaient le savoir pertinemment, et que je ne veux point passer ici sous silence. Ainsi on aurait vu de jeunes religieux forts et bien portants quitter le couvent, se rendre à l'infirmerie sans être malades et manger de la viande, ce que la règle ne permet qu'aux infirmes et aux constitutions tout à fait débilitées pour réparer leurs forces (Reg. S. Bened. cap. XXXI et XXXIX), non pour refaire une santé délabrée et tarir une source de souffrances, mais dans la pensée de soigner leur

---

<sup>4</sup> Pierre le Vénérable a aboli cet usage, excepté le jour du jeudi saint, par son statut XI.

excessif embonpoint<sup>5</sup>. Je me demande d'où leur vient cet excès de sécurité pour jeter ainsi loin d'eux les armes, pour aller s'asseoir à de longs festins ou s'étendre mollement sur un lit de repos, comme si la lutte était finie et qu'ils n'eussent plus qu'à triompher de leur adversaire terrassé, quand ils se voient encore au milieu d'ennemis dont la rage déchaînée fait briller autour d'eux le fer de leurs lances et voler les traits de toutes parts. Quelle lâcheté est-ce là, valeureux soldats ! Quand vos compagnons sont au milieu du sang et du carnage, vous recherchez des mets délicats et faites grasse matinée ! Pendant que les autres, dis-je, veillent le jour et la nuit pour racheter le temps au plus vite, parce que les jours sont mauvais (Ephes., V, 16), vous, de votre côté, vous passez de longues nuits dans le sommeil et vous perdez le jour dans des entretiens oiseux ! Annoncez-vous la paix quand la paix n'est point faite (Jerem., VI, 14 et Ezech., XIII, 10) ? Eh quoi, ne rougirez-vous point en entendant l'Apôtre vous faire ce reproche avec indignation : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à verser votre sang (Hebr., XII, 3) ? » Que dis-je, ne finirez-vous point par vous réveiller à ce coup terrible de tonnerre que le même Apôtre fait éclater à vos

---

<sup>5</sup> Pierre le Vénérable a corrigé cet abus par son statut XII. On peut lire sur ce sujet une lettre fort importante de cet abbé, la quinzième du livre VI aux prieurs et aux frères gardiens de l'ordre, ou il se montre beaucoup plus sévère et plus véhément encore que saint Bernard lui-même, dans la manière dont il blâme cet abus.

oreilles : « Lorsqu'ils diront : Nous sommes en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup, par fane ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver (I Thess., V, 3). » En vérité, c'est un excès de précaution de bander ses plaies avant qu'elles soient faites ; de gémir de blessures qu'on n'a point reçues encore ; de parer le coup qui n'est point porté ; de frictionner d'avance la place où l'on ne souffre point encore et d'appliquer un emplâtre là où la peau est encore intacte.

23. Ensuite, pour distinguer les malades de [302] ceux qui sont bien portants, on a réglé qu'ils auraient un bâton à la main. La précaution est bonne ; avec ce bâton, il n'est plus nécessaire d'être pâle ou décharné pour paraître malade. Faut-il rire ou pleurer de semblables folies ? Est-ce ainsi que vécut un Macaire ? Sont-ce là les leçons d'un Basile et les institutions d'un Antoine ? Était-ce la manière de vivre des Pères de l'Égypte ? Enfin sont-ce là les pratiques et les traditions que nous ont léguées de saints religieux, tels que les Eudes, les Maïeul, les Odilon et les Hugues due vous, comptez avec orgueil parmi les princes et les maîtres de votre ordre ? Quand tous ces hommes, tout saints qu'ils étaient, ou plutôt parce qu'ils étaient saints, pensaient avec l'Apôtre « qu'on doit se contenter si on a de quoi se couvrir et de quoi manger (I Tim., VI, 8), » nous



autres, nous voulons avoir non de quoi manger mais de quoi nous rassasier ; non de quoi nous vêtir, mais de quoi nous parer.

## CHAPITRE X. SAINT BERNARD REPROCHE AUX CLUNISTES LE LUXE DES HABITS.

24. Quant aux vêtements, au lieu de prendre pour les faire, les tissus qui peuvent être d'un meilleur usage, on choisit les étoffes les plus légères, celles qui peuvent le mieux, non pas garantir du froid, mais satisfaire l'amour-propre. Ainsi on n'achète pas, comme le veut la règle (Reg. S. Bened., cap. LV), » ce qu'on peut trouver de plus commun, mais ce qu'il y a de plus beau et de plus propre à flatter la vanité. O moine infortuné que je suis, qui que je sois, pourquoi ai-je assez vécu pour avoir vu notre ordre tomber si bas, notre ordre, dis-je, le premier des ordres religieux que l'Église ait vus naître, ou plutôt par lequel elle a elle-même commencé, qui approche plus que tout autre ici-bas des ordres des anges et qui ressemble davantage à la Jérusalem céleste notre mère, soit par l'éclat de sa chasteté, soit par le feu de sa charité, qui eut les Apôtres pour fondateurs, et ceux que saint Paul appelle si souvent des saints pour premiers enfants ! Comme parmi eux il n'y en avait pas qui eussent conservé la propriété de leurs biens, on donnait à chacun selon ses besoins (Act., IV, 35), nous dit l'Écriture, et non pas selon ses désirs puérils. Il

est bien certain, que là où on ne recevait que le nécessaire, on ne trouvait rien de superflu, encore moins de recherché et certainement rien qui sentit la vanité. « On ne donnait à chacun, dit l'Écriture, que selon ses besoins ; » c'est-à-dire en fait de vêtements, due le strict nécessaire pour couvrir le corps et le garantir du froid. Pensez-vous que ceux à qui « on ne donnait que selon leurs besoins, » portaient des vêtements de galebrun ou d'isembrun<sup>6</sup>, avaient des mules du prix de deux cents sous d'or, et étendaient sur leur misérable couche des fourrures de peaux de chats<sup>7</sup> et des [303] couvre-pieds de bouracan<sup>8</sup> de couleurs variées ? Je ne pense pas que là où l'on ne songeait qu'à vivre dans la plus grande harmonie de mœurs et de cœurs et à faire des progrès dans la vertu, on se soit mis fort en peine du prix, de la couleur et de la qualité des vêtements : « Tous les

---

<sup>6</sup> Pierre le Vénérable décide dans son statut XVI « que nul religieux ne pourra porter des vêtements de gallebrun ou d'isembrun : » la raison qu'il donne de ce statut, c'est, dit-il, qu'il y en a beaucoup parmi nous qui se vêtissent comme les gens du monde, d'étoffes de soie grise ou de différentes couleurs. On voit par là qu'il y avait alors des vêtements de soie grise. Les manuscrits de Corbie parlent d'étoffes de « pasembrun. »

<sup>7</sup> Le même saint abbé interdit par son statut XVII, l'usage de couvertures de peaux de chats sauvages d'Espagne, et permet à la place, celles « de putois ou de visons. » Précédemment les Clunistes « dédaignant les peaux de chats de France, se faisaient des couvertures en peaux de chats de Numance ou de Zamra. Voir la lettre première de saint Bernard.

<sup>8</sup> Le bouracan fut également interdit par le statut XVIII, qui défend à tout religieux « de porter des étoffes de couleur écarlate, de bouracan ou de burel précieux qu'on fabrique à Ratisbonne, d'avoir des pardessus de couleurs variées et de se contenter d'un simple cilice avec deux pardessus blancs et gris. » Les bouracans étaient des nattes de différentes couleurs qui tiraient leur nom du mot *barria*, barricade.

fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme (Act., IV, 32), » est-il dit.

25. Où retrouver cette harmonie maintenant ? Tout entiers répandus au dehors, délaissant les seuls biens véritables et éternels en quittant ce royaume de Dieu qui est au dedans de nous, nous allons chercher au dehors de vaines consolations dans mille choses futiles, extravagantes et trompeuses, sans nuls soins de conserver encore, je ne dis plus la vérité, mais l'ombre même de la vie religieuse, telle qu'elle existait jadis. En effet, notre habit même, je le dis les larmes aux yeux, notre habit qui était autrefois un signe d'humilité, n'en est-il pas devenu un pour l'orgueil des religieux de notre temps ? C'est à peine si nous nous contentons maintenant des étoffes qu'on fabrique clans nos contrées, les moines se font tailler leur encule dans la même pièce d'étoffe où l'on a pris de quoi faire un manteau pour un chevalier ; en sorte que les plus gens de qualité du siècle, le roi et l'empereur lui-même ne dédaigneraient pas de porter ces propres vêtements, si la coupe en était mieux en rapport avec leur condition.

26. Après tout, me direz-vous, ce n'est point l'habit qui fait le moine, ce sont les dispositions de son cœur. C'est vrai ; mais quand on vous voit aller d'une ville à l'autre, courir les marchés, parcourir les foires, entrer dans toutes les boutiques, examiner tout ce qu'elles renferment et

vous faire dérouler des montagnes d'étoffe que vous appréciez de la main, approchez de vos yeux et considérez aux rayons du soleil, pour acheter de quoi vous faire une cucule, et que vous ne voulez point d'une étoffe qui vous semblé ou grossière ou passée, dites-moi, est-ce pure simplicité de votre part, et le cœur n'y est-il pour rien ? Et quand en dépit de la règle, laissant ce qui vous est montré de trop commun, vous choisissez avec beaucoup de goût ce qu'il y a de plus rare, et par conséquent, de plus cher, est-ce inadvertance de votre part ou calcul ? Ce qu'il y a de certain, c'est que nos vices extérieurs procèdent du trésor de notre cœur. Un cœur vain imprime à notre corps le cachet de la vanité, et la superfluité dans les choses extérieures indique la vanité de nos sentiments intimes. La mollesse dans le vêtement dénote la mollesse du cœur, et on ne prendrait pas tant de soin pour parer le corps, si d'abord on n'avait négligé de parer l'âme de vertus.

CHAPITRE XI. POUR QUELLE RAISON, LES SUPÉRIEURS NE RÉPRIMENT PAS LES VICES DE LEURS SUBORDONNÉS. SAINT BERNARD LEUR REPROCHE LEUR LUXE ET LEUR MAGNIFICENCE.

27. Mais quand la règle dit que c'est au supérieur d'avoir l'œil à tous les manquements de ses inférieurs (Reg. S. Bened., cap. II), et lorsque le Seigneur lui-même, par un de ses prophètes

(Ezech., III, 18), menace de demander aux pasteurs des âmes, le sang de ceux qui mourront dans leur [304] péché, je m'étonne que nos abbés laissent faire de pareilles choses ; ce ne peut être, s'il m'est permis de le dire, que parce qu'on ne saurait facilement reprendre dans les autres ce dont on se sent coupable soi-même, car il est naturel à l'homme de ne point blâmer trop sévèrement ce qu'il se permet. Eh bien ! je veux en dire la cause et je la dirai ; on pensera que je suis bien osé, mais je n'en dirai pas moins ce qui est vrai, je dirai comment la lumière du monde s'est éclip­sée, comment le sel de la terre s'est affadi. Ceux dont la vie devait nous apprendre à vivre, ne nous donnant que des exemples d'orgueil dans toutes leurs actions, ils se sont aveuglés, et maintenant ce sont des aveugles qui en conduisent d'autres (Matth., XIV, 15). Quel exemple, en effet, donnent-ils de modestie, pour ne point parler du reste, quand ils se montrent en si magnifiques équipages et accompagnés d'un cortège si nombreux en chevaux et en valets à la longue chevelure, que la suite d'un seul abbé pourrait suffire à deux évêques ? Je veux qu'on me convainque de mensonge, si je n'ai pas vu un abbé<sup>9</sup> qui avait une suite de plus de soixante chevaux. En les voyant passer, on les prendrait

---

<sup>9</sup> On croit que saint Bernard veut parler ici de Suger, comme on l'a vu à la lettre soixante-douzième. Pierre le Vénérable régla, par son statut XL, « que tout prieur n'aurait que trois chevaux au plus avec lui, et quatre s'il est prieur de l'ordre. »

non pour des abbés, mais pour des châtelains ; non pour des pasteurs d'âmes, mais pour des gouverneurs de provinces. Ils se font suivre en outre de nappes, de coupes, de bassins, de chandeliers, de courtes pointes chargées d'ornements plutôt que bourrées, de couvertures de lits. Ils ne s'éloignent pas de quatre lieues de leur demeure qu'ils n'emportent avec eux leur mobilier tout entier, comme s'ils allaient en guerre, ou se préparaient à traverser quelque désert où l'on ne pourrait se procurer les choses nécessaires à la vie. Est-ce que le même vase ne pourrait suffire pour verser de l'eau sur les mains et du vin dans les verres ? Faut-il pour que vous voyiez clair, que la lumière soit placée dans un chandelier A vous, et surtout dans un chandelier l'or ou d'argent ? Ne sauriez-vous dormir que sur un lit de différentes couleurs, et sous une couverture qui vous appartienne ? Est-ce que le même valet ne pourrait point mettre les chevaux à l'écurie, servir à table et faire votre lit ? Pourquoi enfin n'emportons-nous point aussi avec nous tout ce qui est nécessaire à cette foule de gens de service et de bêtes de somme ? ce serait le moyen de remédier au mal en ne grevant pas nos hôtes.

CHAPITRE XII. SAINT BERNARD BLÂME LE  
LUXE DÉPLOYÉ DANS LES ÉGLISES ET DANS LES  
ORATOIRES, LA SOMPTUOSITÉ AVEC LAQUELLE  
ON LES CONSTRUIT, ET L'ABUS QU'ON Y FAIT DE  
PEINTURES ET DE DÉCORATIONS.

28. Mais tout cela n'est rien encore ; parlons maintenant d'abus bien plus grands qui ne semblent moindres que parce qu'ils sont les plus fréquents. Sans parler de l'immense élévation de vos oratoires, de leur longueur démesurée, de leur largeur excessive, de leur somptueuse décoration et de leurs curieuses peintures, dont l'effet est de détourner sur elles l'attention des fidèles et de diminuer le recueillement, et qui me rappellent en quelque sorte les rites des Juifs, car je veux bien croire qu'on ne se propose en tout cela que la [305] gloire de Dieu ; je me contenterai, en m'adressant à des religieux comme moi, de leur tenir le même langage qu'un païen faisait entendre à des païens tels que lui. A quoi bon, disait-il, ô Pontifes, cet or dans le sanctuaire (Pers., sat., II) ? A quoi bon, vous dirai-je aussi, en ne changeant que le vers et non la pensée du poète, à quoi bon, chez des pauvres comme vous, si toutefois vous êtes de vrais pauvres, cet or qui brille dans vos sanctuaires ? On ne peut certainement pas raisonner sur ce sujet de la même manière pour les moines que pour les évêques. Ceux-ci, en effet, étant redevables aux insensés comme aux sages, doivent recourir à des

ornements matériels, pour porter à la dévotion un peuple charnel sur lequel les choses spirituelles ont peu de prise. Mais nous qui nous sommes séparés du peuple, qui avons renoncé, pour Jésus-Christ, à tout ce qui est brillant et précieux, qui regardons comme du fumier, afin de gagner Jésus-Christ, tout ce qui charme par son éclat, séduit par son harmonie, enivre par son parfum, flatte par son goût exquis, plaît par sa douceur, enfin tout ce qui fait plaisir aux sens, de qui voulons-nous exciter la piété par tous ces moyens, je vous le demande ? Quel fruit prétendons-nous en tirer ? Est-ce l'admiration des sots ou les offrandes des simples ? Parce que nous vivons au milieu des nations, avons-nous appris à les imiter dans leurs œuvres et partageons-nous leur culte pour tous ces objets sculptés (Ps. CV, 34) ?

28. Mais, pour parler net, tout cela ne vient que d'avarice qui n'est qu'idolâtrie, et ce que nous nous proposons ce n'est point d'en tirer un avantage spirituel, mais de faire venir les dons chez nous, par ce moyen. Si vous me demandez comment cela se peut faire, je vous répondrai que cela se fait d'une manière tout à fait surprenante ; car il y a une façon de répandre l'argent qui le multiplie ; on le dépense pour le faire venir et on le répand pour l'augmenter. En effet, à la vue de ces vanités somptueuses et admirables, on se sent plus porté à offrir des choses semblables qu'à



prier : voilà comment on attire les richesses par les richesses et comment on prend l'argent avec de l'argent ; car je ne sais par quel charme secret les hommes se sentent toujours portés à donner là où il y a davantage. Quand les yeux se sont ouverts d'admiration pour contempler les reliques des saints enchâssées dans l'or, les bourses s'ouvrent à leur tour pour laisser couler l'or. On expose la statue d'un saint ou d'une sainte et on la croit d'autant plus sainte qu'elle est plus chargée de couleurs. Alors on fait foule pour la baiser et en même temps on est prié de laisser une offrande ; c'est à la beauté de l'objet plus qu'à sa sainteté que s'adressent tous ces respects. On suspend aussi dans l'église des roues plutôt que des couronnes<sup>10</sup> chargées de perles, entourées de lampes et incrustées de pierres précieuses d'un feu plus éclatant encore que celui des lampes. En guise de candélabres, on voit de vrais arbres d'airain travaillés avec un art admirable et qui n'éblouissent pas moins par l'éclat des pierreries que par celui des cierges dont ils sont chargés. Que se propose-t-on avec tout cela, est-ce de faire naître la componction dans les cœurs ? N'est-ce pas plutôt d'exciter l'admiration de ceux

---

<sup>10</sup> Voici ce que le même abbé Pierre le Vénérable, que nous avons déjà plusieurs fois cité, dit au sujet de ces couronnes dont, à l'époque de Mabillon, on en voyait encore une qui portait soixante-douze cierges, dans l'église de Saint-Remi, à Reims, « on n'allumera les cierges de ces grandes et belles couronnes, de bronze, d'or ou d'argent, qui sont suspendues au milieu du chœur par une forte chaîne, qu'aux cinq principales fêtes de l'année. » Quand ces couronnes étaient petites, on les appelait Herses.

qui le voient ? O Vanité des vanités, mais vanité [306] plus insensée encore que vaine ! Les murs de l'église sont étincelants de richesse et les pauvres sont dans le dénûment ; ses pierres sont couvertes de dorures et ses enfants sont privés de vêtements ; on fait servir le bien des pauvres à des embellissements qui charment les regards des riches. Les amateurs trouvent à l'église de quoi satisfaire leur curiosité, et les, pauvres n'y trouvent point de quoi sustenter leur misère. Pourquoi du moins ne pas respecter les images mêmes des saints et les prodiguer jusque dans le pavé que nous foulons-, pieds ? Souvent on crache à la figure d'un ange et le pied des ponts tombe sur la tête d'un saint. Si on n'a aucun respect pour les images des saints, pourquoi n'en a-t-on pas au moins pour tant de belles couleurs ? Pourquoi faire si beau quelque objet qu'on va bientôt salir ? pourquoi ces peintures là oit l'on va poser le pied ? À quoi bon ces beaux dessins là où les attend une poussière continuelle ? Enfin quel rapport peut-il y avoir entre toutes ces choses et des pauvres, des moines ; des hommes spirituels ? Il est vrai qu'on peut, au vers que j'ai cité plus haut, répondre par ce verset du Prophète : « Seigneur, j'ai aimé les beautés de votre maison et le lieu où habite votre gloire (Ps. XXV, 8). » Je veux bien le dire avec vous, mais à condition que toutes ces choses resteront dans l'église où elles ne peuvent point faire de mal aux âmes simples et

dévotes, si elles en font aux cœurs vains et cupides.

29. Mais que signifient dans vos cloîtres, là où les religieux font leurs lectures, ces monstres ridicules, ces horribles beautés et ces belles horreurs ? À quoi bon, dans ces endroits, ces singes immondes, ces lions féroces, ces centaures chimériques, ces monstres demi-hommes, ces tigres bariolés, ces soldats qui combattent et ces chasseurs qui donnent du cor ? Ici on y voit une seule tête pour plusieurs corps ou un seul corps pour plusieurs têtes : là c'est un quadrupède ayant une queue de serpent et plus loin c'est un poisson avec une tête de quadrupède. Tantôt on voit un monstre qui est cheval par devant et chèvre par derrière, ou qui a la tête d'un animal à cornes et le derrière d'un cheval. Enfin le nombre de ces représentations est si grand et la diversité si charmante et si variée qu'on préfère regarder ces marbres que lire dans des manuscrits, et passer le jour à les admirer qu'à méditer la loi de Dieu. Grand Dieu ! si on n'a pas de honte de pareilles frivolités, on devrait au moins regretter ce qu'elles coûtent.

CHAPITRE XIII. SAINT BERNARD RAPPELLE  
SOMMAIREMENT QUELS SONT LES MOYENS ET  
LA MANIÈRE DE CULTIVER LA PAIX ET LA  
CHARITÉ ; IL DÉNONCE L'INSTABILITÉ DES  
RELIGIEUX QUI PASSENT D'UN ORDRE À UN  
AUTRE.

30. J'aurais pu relever encore une multitude d'autres abus, car la matière n'est point épuisée, mais j'en suis empêché par l'appréhension que m'inspire une pareille besogne, et par l'empressement où vous êtes de partir, mon cher frère Oger<sup>11</sup> ; car je vois que vous ne voulez ni attendre davantage ni vous en aller sans emporter cet opuscule, quoiqu'à peine terminé. Cédant alors à vos désirs, je vous laisse partir et j'abrège mes discours, d'autant mieux que quelques mots qui ne troublent pas la paix sont beaucoup plus utiles qu'une multitude de paroles qui causent du scandale. Et, [307] plaise à Dieu que le peu que j'ai écrit n'en cause aucun, car je sais bien qu'en blâmant le vice je ne puis éviter d'offenser les vicieux. Pourtant il peut se faire, si Dieu le veut ainsi que quelques-uns de ceux que je crains d'avoir blessés, me sachent gré de ce que j'ai fait, ce qui ne peut manquer d'arriver s'ils cessent d'être vicieux, si, par exemple, ils mettent un terme à leurs mordantes détractations et se refusent toute superfluité contraire à la règle ; si, persévérant dans ce qu'ils font de bien, ils ne condamnent point ceux qui font bien aussi, mais d'une autre manière ; si ceux qui se trouvent dans une bonne voie, ne jaloussent point ceux qui sont engagés dans une voie meilleure et ne méprisent

---

<sup>11</sup> Cet Oger est le même que le Chanoine régulier à qui sont adressées les lettres quatre-vingt-septième et suivantes. Saint Bernard, dans sa lettre quatre-vingt-huitième, soumet ce livre à sa censure et à celle de Guillaume ; abbé de Saint-Thierry.

pas le bien que font les autres, parce qu'ils se figurent qu'ils font mieux eux-mêmes ; si ceux qui peuvent suivre la règle dans toute sa rigueur ne dédaignent pas et ne persécutent point ceux à qui ce serait chose impossible, et si ceux qui ne pourraient point la suivre se contentent de les admirer, sans essayer imprudemment de marcher sur leurs traces ; car s'il n'est pas permis à ceux qui ont voué quelque chose de plus parfait, de descendre à quelque chose qui le soit moins, sous peine d'apostasier : tout le monde ne doit pas non plus renoncer à une moindre perfection pour aspirer plus haut sans s'exposer à quelque chute.

31. Je sais bien qu'un certain nombre de religieux, appartenant à d'autres congrégations et à d'autres instituts, les ont quittés pour voler vers nous ; ont frappé à la porte de notre ordre et y sont entrés. En agissant ainsi ils ont scandalisé leurs frères, et sont aussi venus porter le scandale chez nous, car s'ils les ont troublés les premiers par leur téméraire départ, ils ont également jeté le trouble parmi nous par leur misérable na conduite. Mais pour avoir orgueilleusement méprisé le bien qu'ils pouvaient faire et présomptueusement aspiré à celui qui se trouvait au-dessus de leurs forces, Dieu a justement dévoilé leur lâcheté par leur sortie, en permettant qu'ils quittassent impudemment ce qu'ils avaient imprudemment entrepris, et qu'ils eussent la honte de revenir à ce qu'ils avaient eu la légèreté

d'abandonner. En effet quand ils viennent à nous plutôt parce qu'ils ne peuvent plus rester dans leur ordre que parce qu'ils désirent entrer dans le nôtre, ils montrent ce qu'ils sont ; et, en passant avec inconstance et légèreté de chez nous chez vous ou de chez vous chez nous, ils nous donnent du scandale à vous, à nous et à tous les gens de bien. Aussi quoique nous connaissions certains religieux qui, sous l'inspiration de Dieu, ont entrepris avec courage ce que Dieu leur a fait la grâce de continuer avec plus de courage encore, il est plus sûr de persévérer dans le bien que nous avons commencé à faire que d'en commencer un que nous ne puissions point continuer. Mais ce que nous devons tous tenter également, c'est, suivant le conseil de l'Apôtre : « De faire avec charité tout ce que nous faisons (I Corinth., XVI, 14). » Voilà ce que je pense de votre ordre et du nôtre ; voilà le langage que je tiens à nos religieux aussi bien qu'aux vôtres, et ce que j'ai l'habitude de dire, non de vous mais à vous-même, comme vous pouvez l'attester mieux que qui que ce soit, de même que quiconque me tonnait aussi bien que vous. Je loue et je publie ce qu'il y a de louable dans votre ordre, et s'il s'y trouve quelque chose de répréhensible ; je vous conseille de le corriger ; c'est aussi l'avis que j'ai coutume de donner à mes autres amis : ce n'est point là agir en détracteur mais en ami, et je vous prie et vous conjure d'en agir toujours de même à mon égard.

NOTES DE HORSTIUS ET DE MABILLON. SUR  
L'OPUSCULE CINQUIÈME OU APOLOGIE À  
GUILLAUME.

[643]

257. On sait trop bien de quel éclat brilla la discipline monastique sous saint Hugues pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici. Pierre Damien, cet homme d'une morale si sévère s'exprime ainsi en parlant de Cluny dans la quatrième lettre du livre sixième. « C'est un paradis arrosé par les quatre fleuves des Évangiles ; c'est un jardin de délices, un champ délicieux où la terre et les cieux se rencontrent, c'est un champ de bataille où comme dans un palestre spirituel, une chair fragile lutte contre les puissance de l'air. » Dans sa lettre cinquième il dit que « dans le genre de vie de Cluny et dans l'ordre tout entier, on ne saurait voir quoi que ce soit qui sente l'invention des hommes, tout y a été enseigné par le saint Esprit lui-même. » Saint Hugues mourut en 1109 ; il eut Ponce pour successeur. Pierre le Vénérable en parle en ces termes, dans son livre second des Miracles, chapitre XII : « Il fut d'abord pendant les premières années qui suivirent son élection d'une vie assez humble et sobre, mais il se relâcha avec le temps. » On ne peut douter que son exemple n'ait été suivi par un certain nombre de ses inférieurs ; néanmoins Pierre le Vénérable, dans le chapitre xi du même ouvrage, ne lui impute pas

tous les relâchements de l'ordre il en attribue une partie « à quelques personnes qu'il ne veut point nommer, dont la négligence et les désordres furent cause que bien des abus qui auraient dû être retranchés ou plutôt extirpés, s'accrurent considérablement. » Ponce s'étant démis de la prélatrice pour entreprendre le pèlerinage de la Terre sainte, en 1122, fut remplacé par Hugues n, qui ne fut abbé que cinq mois environ et eut pour successeur Pierre le Vénérable. Pendant ce temps-là une grave discussion s'éleva entre les Clunistes et les Cisterciens, au sujet de la règle de saint Benoît que ces deux ordres observaient différemment en ce qui concerne le vêtement et certaines pratiques religieuses. Comme on accusait saint Bernard d'être l'auteur ou du moins le fauteur de ces discordes, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, dans son respect et son attachement pour notre Saint, l'engagea à se justifier et en même temps à signaler ce qu'il trouvait à reprendre chez les Clunistes. Voilà pourquoi cette Apologie comprend deux parties. Dans la première, après avoir commencé par se justifier, il reproche à ses frères, les religieux de Cîteaux, leurs attaques contre les Clunistes ; dans la seconde, il signale les abus et les superfluités des Clunistes. Il n'est pas sans intérêt de savoir à quelle époque à peu près notre saint Docteur écrivit cette Apologie. Or, tous les auteurs, Manrique seul excepté, ont été d'accord jusqu'à



présent, à penser qu'elle fut composée du temps de l'abbé Maurice.

258. Et d'abord elle paraît postérieure à l'année 1120, qui est celle où Guillaume devint abbé de Saint-Thierry, comme nous l'avons vu dans les notes de la lettre quatre-vingt-cinquième. Il est vrai que la lettre placée en tête de cet opuscule est adressée seulement au vénérable père Guillaume, toutefois je ne doute point que ces paroles ne désignent un abbé, attendu qu'avant le XIII<sup>e</sup> [644] siècle, on ne donnait guère le titre de Pères qu'aux abbés, comme on l'a dit à l'occasion de la lettre onzième de saint Bernard, et comme on le voit aussi par une de ses lettres, la trois cent dix-septième, au frère Geoffroy, titre u'il donne également au chanoine régulier Oger, bien qu'il ait été revêtu de la dignité d'abbé auparavant. Mais je crois que cet opuscule est antérieur à la prélature de Pierre le Vénérable, quoique ce saint abbé ait dans la suite fait aussi des efforts pour éteindre les dernières étincelles de ces funestes divisions, comme nous le verrons plus loin. En effet dans la lettre deux cent soixante-dix-septième au pape Eugène, saint Bernard dit en parlant de Pierre de Cluny « Vous savez d'ailleurs, qu'à peine placé à la tête de son ordre, il entreprit de le réformer en plusieurs points, particulièrement dans la pratique des jeûnes et du silence, et dans l'habitude de porter des habits d'étoffes précieuses et recherchées. »

On le voit d'ailleurs par le langage de Pierre le Vénérable lui-même, dans son livre II, chapitre XI, des Miracles, où il dit qu'à peine placé à la tête de son ordre, il manda auprès de lui Matthieu, prieur de Saint-Martin des Champs pour s'entendre avec lui sur les moyens à prendre afin de procéder au rétablissement de la discipline religieuse. Ordéric Vital parle d'une autre réforme à l'année 1132, où il rapporte que, par mandement de Pierre de Cluny « deux cents prieurs et douze cent douze simples religieux se réunirent à Cluny, le troisième dimanche de carême afin de recevoir de la main de Pierre de Cluny qui s'efforçait de marcher sur les traces des Cisterciens, des règlements plus utiles. Il augmenta le nombre des jeûnes, supprima les entretiens et certains secours pour les infirmités corporelles que la clémence modérée des révérends pères avait permis jusqu'alors. u

Il n'est pas vraisemblable que saint Bernard qui connaissait certainement les tentatives que Pierre le Vénérable faisait depuis qu'il était devenu abbé de Cluny, ait voulu lui faire de la peine en attaquant les abus qui s'étaient glissés parmi ses religieux. D'ailleurs, la première lettre de Pierre le Vénérable à saint Bernard, dans laquelle il répond à plusieurs objections des Cisterciens, passe généralement pour n'avoir point été écrite en réponse à l'Apologie de saint Bernard ; ce qui semble certain, lorsqu'on

rapproche. les chapitres de cette lettre de ceux de l'opuscule de notre Saint. En effet, ce que saint Bernard blâme en particulier chez les Clunistes, se résume en quatre points principaux : 1. l'excès dans le boire et dans le manger, et surtout la facilité avec laquelle ils se permettaient l'usage de la viande ; 2. le luxe des habits ; 3. l'ornementation superflue des églises ; 4. le luxe des abbés. Or, Pierre le Vénérable répond en vingt chapitres aux objections qui étaient faites à ses religieux, et ne touche presque nulle part aux questions agitées par saint Bernard dans son Apologie. Ainsi il ne dit pas un mot des vins mêlés d'aromates, des poissons monstrueux, des oeufs frits, ni des divers assaisonnements dont parle saint Bernard ; et ainsi du reste. S'il parle des vêtements il se borne à dire quelques mots des fourrures dont saint Bernard a parlé à peine. Il est donc évident que dans cette lettre, Pierre le Vénérable ne s'est point proposé de répondre à l'opuscule de saint Bernard, mais seulement à quelques critiques parties des Cisterciens, comme on peut d'ailleurs s'en convaincre par le début et par la conclusion de sa lettre. Quoi qu'il en soit, que cette Apologie ait été écrite sous la prélatrice de Ponce, ce qui nous paraît très probable, ou de Pierre le Vénérable, nous croyons qu'on ne doit point oublier ce que l'abbé Guillaume dit de saint Bernard à cette occasion, dans le livre I de la Vie de ce Saint, chapitre VIII. « Si on blâme en lui un

excès de sainte faveur, certainement cet excès remplira de respect les âmes pieuses, et ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu, craindront de blâmer trop sévèrement cet excès dans son serviteur. Il est facilement excusé auprès des hommes ; car personne n'oserait condamner celui que Dieu justifie en opérant avec lui et par lui tant de choses sublimes. Heureux celui à qui on ne reproche qu'une faute dont les autres ont coutume de tirer gloire. (Mabillon.)

#### CHAPITRE XII.

269. *Les murs de l'Église sont étincelants de richesse...*, etc. Ce passage de l'Apologie de saint Bernard, où l'homme de Dieu blâme le luxe excessif des temples, prêtera facilement à la critique de nos jours où l'on se montre beaucoup plus zélé pour la décoration des églises que pour le soulagement des pauvres. C'est qu'en effet ce qu'on donne aux pauvres disparaît obscurément dans des estomacs affamés, au lieu que ce qu'on consacre à l'embellissement de temples, brille aux yeux de tout le monde, comme le fait remarquer saint Jean Chrysostome, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est ce qui fait dire à saint Bernard : « Il y a une façon de répandre l'argent qui le multiplie ; on le dépense pour le faire venir, et on le répand pour l'augmenter. En effet, à la vue de ces vanités somptueuses et admirables on se sent plus porté à offrir des choses semblables qu'à prier. Voilà comment on attire les richesses par

les richesses, et comment on prend l'argent par l'argent ; car je ne sais par quel charme secret les hommes se sentent toujours portés à donner là où il y a davantage. Quand les yeux se sont ouverts d'admiration pour contempler les reliques des saints enchâssées dans l'or, les bourses s'ouvrent à leur tour pour laisser couler l'or. » Mais afin de mieux comprendre la pensée de notre Saint sur ce sujet et pour répondre aux critiques dont elle pourraient être l'objet, nous allons rapporter le sentiment des Pères et celui d'auteurs ecclésiastiques plus rapprochés de nous ; ce. parallèle en fera ressortir la conformité avec la doctrine de saint Bernard. [645]

Nous citerons en premier lieu le droit canon « Si l'Église a de l'or, ce n'est point pour le conserver, mais pour le répandre dans le sein des pauvres, lisons-nous dans le can. XIV q. 2. En effet, à quoi bon conserver quelque chose dont on ne fait point usage !... Ne vaut-il pas mieux conserver des vases de chair que des vases d'or et d'argent ? A cela que répondre ? Direz-vous : je craignais que le temple du Seigneur fût trop peu orné ? Mais Dieu même vous répondrait : les sacrements n'ont pas besoin d'or, et ceux qu'on achète à prix d'argent ne me sont point agréables, etc. » Voir saint Ambroise, lib. II, *de offi.* chap. XXVIII, d'où ces paroles sont tirées, etc. chap. XII, *c. Gloria.*

Saint Jérôme dit aussi. « On voit bien des gens construire des églises, élever des colonnes, prodiguer le marbre dans nos temples, les couvrir d'or jusqu'aux lambris, et semer les pierres précieuses sur nos autels ; quant au choix des ministres de ces mêmes autels, personne ne s'en met en peine. Ne me dites point que le temple des Juifs était d'une grande richesse, que l'autel, les lampes, les encensoirs, les patènes, les coupes, les petits mortiers et le reste était d'or. Tout cela plaisait à Dieu quand les prêtres ne lui offraient que des animaux en sacrifice, et lorsque le sang de ces sortes de victimes lavait seul les péchés des hommes. 'fout cela n'était que figures et a eu son temps ; c'était écrit pour nous qui arrivons à la fin des siècles. Mais à présent qu'un Dieu pauvre a fait de la pauvreté l'unique ornement de sa maison, ne songeons qu'à sa croix, et l'or ne nous touchera pas plus que la boue... Pourquoi n'avons-nous d'yeux et d'affection que pour ce que l'apôtre Pierre se glorifiait de ne point posséder ? Mais si nous tenons tant à la lettre, si l'histoire sainte ne nous plaît que parce qu'elle nous parle d'or et d'argent, soyons conséquents avec nous mêmes et que tout le reste n'ait de valeur à nos yeux que celle de l'or. Que les pontifes du Christ se marient et ne prennent que des vierges pour épouses ; que celui qu'une cicatrice défigure, soit exclu pour cela du sacerdoce, quand même il aurait d'ailleurs une

âme d'une parfaite beauté, et que la lèpre du corps soit à nos yeux pire que celle de l'âme. Croissons, multiplions-nous, prenons possession de la terre. Pourquoi immoler l'Agneau, pourquoi célébrer la Pâque mystérieuse, puisque la loi défend de le faire ailleurs que dans le temple, etc. (Hieron. *Epist.* II, *ad nepot.* cap. XII) ? »

Ailleurs, le même père s'adresse en ces termes à Démétriadé : « Que d'autres construisent des églises en incrustent les murs de marbre précieux, en soutiennent les plafonds par d'énormes colonnes, en couvrent d'or les chapiteaux qui sont bien insensibles à toutes ces richesses qu'ils prodiguent l'argent et l'ivoire sur les portes, et qu'ils enchâssent les pierres précieuses dans l'or des autels, j'y consens, je ne vais pas à l'encontre ; je permets à chacun d'abonder en son sens ; après tout, mieux vaut faire cet emploi de ses trésors que de les couvrir d'un oeil avare. Mais pour vous, vous devez vous proposer autre chose, votre devoir est de vêtir le Christ dans ses pauvres, de visiter les malades, de nourrir ceux qui ont faim, etc. »

260. Saint Chrysostome, dans son Homélie cinquante-unième sur saint Matthieu, s'exprime ainsi avec son éloquence habituelle. « Je suis sûr que cette table n'était point d'argent, et que ce calice dans lequel le Christ donna son sang à boire à ses disciples, n'était point d'or. Néanmoins, toutes ces choses n'en étaient pas

moins précieuses et dignes de respect, puisqu'elles étaient remplies de l'abondance du Saint-Esprit. Voulez-vous honorer le corps de Jésus-Christ ? Ne le méprisez point quand vous le voyez nu, ne le laissez point sans vêtements, exposé au froid dans la rue, quand vous venez ici le couvrir d'étoffes de soie dans cette église. En effet celui qui a dit : « Ceci est mon corps, » et fit en même temps que ce fût son corps, est le même qui a dit ailleurs : « J'ai eu faim et vous ne m'avez point donné à manger ; or, toutes les fois que vous avez manqué à le faire au moindre de ceux-ci, c'est à moi-même que vous avez manqué à le faire. » Dans ce sacrement, le Christ réclame de nous bien moins de riches ornements qu'une âme pure, tandis que dans les pauvres il réclame au contraire tous nos soins et toute notre attention.

« Apprenons donc à devenir de vrais philosophes et à honorer Jésus-Christ selon qu'il veut être honoré, car les honneurs qu'on nous rend ne nous plaisent que s'ils sont conformes à nos désirs bien plutôt qu'aux désirs de ceux qui nous les décernent. Ainsi saint Pierre se figurait prendre l'intérêt de l'honneur de son Maître quand il ne voulait pas lui permettre de lui laver les pieds, et pourtant nous savons qu'il était dans l'erreur. Honorez-le donc, vous aussi, de la manière qui lui est agréable et qu'il préfère. Il ne vous demande point des vases d'or, mais des âmes d'or. Ne pensez point que je veuille en



parlant ainsi vous empêcher de lui offrir des vases précieux, mais je crois qu'il vaut mieux donner la préférence à la charité et à la bonté, car si Dieu reçoit les vases d'or que vous lui offrez, cela n'empêche point qu'il ne préfère de beaucoup ceux que je vous recommande de lui offrir. D'ailleurs les vases d'or ne servent qu'à celui qui les offre, tandis que les œuvres de charité profitent en même temps à ceux qui les reçoivent. Si on peut quelquefois soupçonner dans vos riches offrandes une pensée d'ostentation, vos largesses aux pauvres prouvent avant tout, les dispositions charitables de votre cœur.

« À quoi bon, dites-moi, que sa table<sup>12</sup> soit chargée de nombreux calices d'or, s'il manque lui-même du nécessaire ? Commencez donc par apaiser la faim qui le dévore, vous pourrez après cela charger sa table d'ornements, s'il vous reste du superflu. Vous lui donnez un calice d'or et vous ne lui offrez pas même un verre d'eau fraîche. Que s'ensuit-il ? C'est que pendant que sa table est chargée [646] de tapis d'or, il n'a pas même de pain et de légumes à manger. Que lui donnez-vous donc ? Dites-moi si vous voyiez quelqu'un mourir de faim, au lieu de songer à lui donner à manger, vous contenteriez-vous seulement de charger sa table de vaisselle d'or et d'argent ? Pensez-vous qu'il vous remercierait

---

<sup>12</sup> Saint Jean Chrysostome donne le nom de table à l'autel sur lequel on célèbre les saints mystères.

pour cela, ne vous maudirait-il pas plutôt ? Et si en voyant un homme grelotter de froid sous ses vêtements en lambeaux, vous vous mettiez à élever des statues d'or en son honneur, ne trouverait-il point que vous vous moquez de lui, et que vous insultez à ses souffrances ? Eh bien, il vous faut penser de même de Jésus-Christ, lorsque vous ne recevez point dans votre maison cet étranger, ce voyageur qui cherche un asile. Vous ornez le pavé de son temple de riches mosaïques, vous lui faites des murs superbes, vous couronnez les colonnes de son temple de magnifiques chapiteaux, et vous y suspendez des lampes d'or à des chaînes d'argent, et en même temps vous le laissez en prison sans le visiter ! Je ne vous défends point de lui bâtir des temples magnifiques, mais je voudrais que vous fissiez le reste auparavant ou du moins en même temps. En effet, jamais personne ne sera damné pour n'avoir point construit de temples splendides ; mais la géhenne du feu inextinguible, les supplices mêmes des démons attendent ceux qui n'auront point voulu faire les autres choses avec soin.

« Lors donc que vous ornez les édifices de la religion, gardez-vous bien de négliger votre frère qui est dans le malheur, car il est lui-même un temple bien plus précieux que tout autre temple. Tous les biens que vous placez dans les églises peuvent devenir la proie des princes ou des tyrans ; au contraire le bien que vous faites à

votre frère ne peut pas vous être ravi, même par le diable ; il est renfermé dans les trésors éternels.

« D'où vient, me répondez-vous peut-être, que Jésus lui-même a dit : Pour ce qui est des pauvres, vous en aurez toujours parmi vous, mais moi, vous ne m'aurez point toujours ? - Je vois précisément dans ces paroles un motif de plus de nous montrer d'une charité d'autant plus libérale envers lui, que nous ne l'aurons point toujours parmi nous à l'état d'homme pauvre, nous ne l'aurons ainsi qu'en cette vie. Mais si vous voulez connaître toute la portée de ce texte, sachez que ces mots n'ont pas été dits contre les apôtres, quoiqu'il semble le contraire, mais pour une faible femme. Car comme elle était plus faible qu'eux encore, Jésus ne voulant pas qu'elle fût peinée par les paroles blessantes de ses apôtres, s'exprima comme il le fit pour relever son courage. Aussi entendez-le prendre sa défense et dire à ses apôtres : Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? - Pour ce qui est de Lui, que nous ne devons pas toujours avoir avec nous, il nous a montré ailleurs en quel sens nous devons entendre ces mots, lorsqu'il dit : « Pour moi, je suis maintenant avec vous jusqu'à la fin des siècles. » - D'où je conclus que Notre-Seigneur ne s'est exprimé comme il l'a fait que pour empêcher qu'une foi encore tendre et commençant à peine à naître, ne fût flétrie dans son germe par les réflexions pénibles de ses disciples. Ne nous

servons donc point, pour les appliquer aux circonstances présentes, des paroles qui ont été dites pour un cas particulier ; mais lisons attentivement tout ce qui se rapporte à la charité et à la bienfaisance, dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament, et pratiquons cette vertu avec tout le zèle dont nous sommes capables. » Saint Jean Chrysostome s'exprime de même dans son homélie soixantième au peuple d'Antioche. Corneil à La Pierre, citant ce passage de saint Jean Chrysostome, dans les *Proverbes*, chap. XVI, 5, conclut en ces termes : « Il résulte de ce langage que Dieu aime tellement les pauvres, ou plutôt s'aime tellement lui-même en eux que pour ce qui est des choses extérieures, il veut qu'on se montre plus généreux, plus libéral et plus curieux de la parer en eux que dans le sacrement même de l'Eucharistie. »

Notons encore qu'en parlant ainsi, saint Jean Chrysostome non-seulement engage à préférer le soin des pauvres à l'embellissement des temples, mais encore prend soin de se justifier en même temps qu'il justifie les autres Pères de l'Église qu'oc serait portés à blâmer en se servant contre eux des paroles que Jésus prononça pour empêcher que Marie Madeleine ne fût déconcertée par les réflexions pénibles de Juda et de ses autres apôtres.

261. En cette matière, saint Isidore de Peluse, disciple de saint Jean Chrysostome, marche sur

les traces de son maître, dans sa lettre quatre-vingt-huitième du livre II, que Jean de la Haye rapporte dans son *Apparatu Évang.* chap. CXLIV. Il répond donc à un homme qui se montrait surpris que le Christ eût repris ses disciples parce qu'ils blâmaient la profusion de Madeleine en répandant son vase de parfums ; d'autant plus que leurs paroles semblaient dictées par l'amour des pauvres dont Notre-Seigneur avait lui-même le sort particulièrement à cœur. La remarque méritait qu'on en tint compte et voici en quels termes saint Isidore de Peluse y répond.

« Pour moi, celui qui a tant et si bien parlé en faveur des pauvres et qui préférerait l'aumône au sacrifice n'a pu la condamner ainsi que vous le prétendez-là ; en effet celui qui a dit : – Je veux la miséricorde, non le sacrifice ; – bienheureux les cœurs miséricordieux parce qu'il leur sera fait miséricorde ; – toutes les fois que vous avez fait miséricorde aux moindres de mes frères c'est à moi que vous l'avez fait, – n'a pu évidemment émettre un sentiment contraire. Mais comme cette femme qui s'était approchée de sa personne, aima mieux répandre ses parfums sur ses pieds, la sainte Écriture a jugé qu'il eût été souverainement absurde de blâmer sa foi, elle entreprit donc de la justifier et le fit en ces termes : – Elle a fait une bonne œuvre. – Et voyez avec quelle sagesse plus précieuse que le plus éloquent langage, elle dit *elle a fait* une bonne [647] œuvre au lieu de dire une

bonne œuvre a été faite. En effet elle ne loue pas l'œuvre en elle-même seulement, mais elle la loue considérée dans la personne de celle qui l'a faite. C'est comme si elle avait dit : Pour avoir en cette circonstance agi de la sorte, elle mérite des louanges. Ne recherchons donc point en elle une vertu parfaite, abstraction faite de tout nombre, mais décernons-lui une couronne autant qu'il nous est possible de le faire.

« Si tel n'était pas le sens des éloges qu'elle reçut du Seigneur, il aurait fallu que le Sauveur fît une obligation à tous les hommes d'imiter son exemple. Ne l'ayant pas fait il a suffisamment indiqué par là qu'il ne s'est exprimé comme il l'a fait que par une sorte de condescendance. En effet, par ces mots, elle a fait une bonne œuvre, au lieu de vouloir poser ce qu'elle avait fait en règle de conduite, il ne se proposait que de ne point laisser l'esprit de cette femme dans une sorte d'anxiété sur la nature de ce qu'elle venait d'accomplir ; il n'y a donc pas lieu de faire une loi de ces paroles de Notre-Seigneur. En effet, après avoir aboli les sacrifices de l'ancienne loi qui étaient permis autrefois, comment peut-on dire que ce qu'il n'a pas permis en cette circonstance, il en ait fait un devoir ? Certainement si Marie-Madeleine avant de répandre son précieux parfum lui avait demandé son avis, il n'aurait pas manqué de lui dire de le vendre pour en donner le prix aux pauvres, mais il eut été absurde de jeter

le troublé dans l'âme de cette femme après qu'il fut répandu.

« C'est encore la conduite que tiennent de nos jours les prêtres les plus recommandables. En effet, si on leur dit : j'ai l'intention de consacrer une certaine somme pour l'église, ils ne manquent pas de donner le conseil de l'employer pour les pauvres. Mais, si on leur dit, j'ai employé telle somme pour l'église, non-seulement ils ne blâment point ce qui a été fait, mais ils l'acceptent avec des paroles de douceur et de louange même. Cela ne veut pas dire qu'ils regardent l'usage qu'on a fait de la somme en question comme étant préférable à celui qu'on aurait pu en faire, attendu que le Christ n'est pas venu pour qu'on remplisse ses églises d'or et d'argent, mais ils ne veulent point contrister une âme qui a fait ce doit. »

262. Mais pour qu'on ne croie pas que cette manière de voir des anciens n'est plus celle des modernes, je veux vous citer l'exemple d'un homme d'une époque récente, mais d'une vertu et d'une sagesse antiques, Jérémie Drexelius. Après avoir vivement recommandé le soin des pauvres qui se livrent à l'étude, il suppose qu'un homme généreux pour les églises lui fait cette objection : « Moi, je donne aux églises ; – je ne vous blâme point de le faire, répond-il, mais les temples vivants du Seigneur me semblent plus dignes encore de notre sollicitude que les temples de

pierres. Il y a des gens qui augmentent le patrimoine des prêtres, qui fondent des monastères, qui font construire des chapelles et des églises, et qui dépouillent pour cela leurs parents et leurs alliés. Grande munificence, en vérité, mais combien mal réglée (Drexel. Gozoph. p. II, cap. 2) ! » L'Orateur à la bouche d'or nous dit avec son éloquence ordinaire ce qu'il pense de ces libéralités-là. « On voit des gens qui élèvent des autels aux martyrs, dit-il, qui embellissent les églises, et passent pour faire des bonnes couvertures en agissant ainsi ; mais il faudrait pour cela qu'ils observassent d'ailleurs les commandements de Dieu, que les pauvres eussent quelque part dans leurs biens, qu'ils ne s'emparassent point du bien d'autrui par ruse ou par violence pour augmenter leurs propres richesses ; autrement il faudrait être insensé pour croire que ce qu'ils font, ce n'est qu'en vue de la gloire de Dieu ; non, ce n'est pas pour Dieu ; mais pour s'attirer l'estime des hommes qu'ils agissent ainsi. Je le veux bien, qu'ils élèvent des monuments en l'honneur des martyrs, mais les pauvres qui sont victimes de leurs violences. en appelleront un jour à ces mêmes martyrs contre eux. Non, non, les martyrs ne sont point honorés par ces dépenses que paie un argent qui a fait couler les larmes des pauvres (Chrysost. hom. in XXI et XXII, Matth.). »

« Quel est cette justice de couvrir de présents les morts, et de dépouiller les vivants ? de prendre



le sang des malheureux pour l'offrir à Dieu ? Ce n'est point offrir quelque chose à Dieu, mais c'est vouloir le rendre complice de nos propres violences, nous persuader, que puisqu'il reçoit la part de nos rapines, il est aussi de moitié dans notre péché. Avez-vous l'intention d'élever un temple à Dieu ? donnez de quoi vivre aux pauvres du Christ et vous lui avez bâti un temple raisonnable. Car les maisons de pierres ne sont bonnes que pour les hommes ; Dieu fait sa demeure dans le cœur même des hommes s'ils sont saints. Qu'est-ce donc que ces gens qui pillent les hommes pour enrichir les édifices des martyrs ? Ils bâtissent des maisons pour des hommes et ils détruisent celles de Dieu. C'est d'ailleurs un mal qui n'est pas nouveau, il nous vient des temps anciens. On disait, en effet, alors : si nous faisons du bien aux pauvres, qui est-ce qui le sait ? Et si quelqu'un le sait, cela n'est toujours que pour peu de temps, car le temps passe et emporte avec lui le souvenir de nos bonnes œuvres. Ne vaut-il pas mieux construire des édifices que tout le monde peut voir, non seulement aujourd'hui, mais demain et toujours ? En effet, tant qu'ils restent debout, on se rappelle le souvenir de celui qui les a élevés. O hommes insensés, quel bien vous revient-il de ce souvenir après votre mort, que vous soyez dans le séjour du malheur ou dans celui de la gloire ? »

263. « La première et principale chose que réclame une église, c'est d'être proprement tenue. Ce n'est pas assez qu'elle soit pourvue de tous les objets nécessaires aux saints mystères, il faut encore qu'ils soient maintenus dans la plus parfaite propreté. Que ceux qui voient d'un oeil indifférent les objets appartenant à l'église se détériorer, faute de [648] soins, ou parce qu'ils ne sont point remis à leur place, que ceux qui ne travaillent point à en réparer les parties qui tombent en ruine et à en relever les conduits abattus, que ceux surtout qui s'en servent comme d'une serre pour y déposer des objets profanes, tels que des légumes, des vases, du lait, des graines, se tiennent pour assurés qu'ils auront à en rendre compte un jour. C'est bien à leurs oreilles qu'on peut crier avec le Sauveur : vous avez changé la maison de mon père en un repaire sinon de voleurs, du moins d'araignées, de chauves-souris et de hiboux.

« Il y a aussi des gens qui ont des habitations parfaitement fournies de tout ce qui est nécessaire et magnifiquement ornées, tandis que, dans leurs églises tout est couvert de poussière et plein de malpropreté ; les autels dépouillés, sans fronton, sont à peine recouverts de nappes en lambeaux et malpropres, tandis que tout le reste est dans le plus grand désordre et le plus complet abandon. Le fouet du Christ est levé sur les épaules de ces contempteurs de sa divinité. Certainement, si

nous voyons des familles entières disparaître matériellement sous les coups de la mort, c'est parce qu'elles ont négligé les édifices sacrés confiés à leurs soins, et ne les ont point empêchés de tomber en ruine ou de se détériorer. Acquitez-vous donc de vos devoirs envers les édifices religieux, pourvoyez aux objets nécessaires au culte sacré, entretenez-les dans une grande propreté et veillez surtout à n'en point distraire le moindre espace, le plus mince revenu, ou le plus petit don.» Voilà en quels termes s'exprimait ce pieux auteur. Cette digression a été un peu longue, mais c'était pour bien établir que les dons faits aux églises ne sont point blâmables, pourvu qu'on fasse passer le soin des pauvres bien avant ce genre de bonnes œuvres. (Note de Hortius.)

264. *Car il est impossible*, etc. Saint Bernard parle ici du précepte d'aimer Dieu de tout notre cœur et il dit qu'il est impossible à l'homme sur la terre, dans l'état de la vie présente, de l'accomplir parfaitement. Il émet la même pensée dans le cinquantième sermon sur le Cantique des cantiques : saint Augustin pense de même, comme on le voit en plusieurs endroits de sa Doctrine chrétienne. Livre I, chap. XXII, et dans le livre de la Parfaite justice, chapitre VIII, où il dit que l'accomplissement parfait de ce précepte ne peut se trouver que dans l'autre vie. « Car, dit-il, tant qu'il subsiste encore quelque chose de la

concupiscence de la chair, et que le frein de la continence demeure nécessaire, on n'aime pas Dieu absolument de toute son âme. » Ailleurs, il reprend encore : « Pourquoi donc ne prescrirait-on point à l'homme la perfection de cet amour, quoique personne ne puisse y atteindre en cette vie ? c'est parce qu'on ne court pas comme il faut quand on ne sait où est le but où l'on doit tendre ; or, comment le connaîtrait-on s'il n'est indiqué par aucun précepte ? » Dans son livre sur l'Esprit et la Lettre, du dernier chapitre, en parlant du précepte de l'amour de Dieu et du prochain, il dit encore : « Nous ne l'accomplirons que dans cette autre vie où il nous sera donné de le voir face à face ; mais il nous est fait dès maintenant afin que nous sachions bien ce que nous devons demander avec foi, où nous devons tendre par l'espérance et, en oubliant tout ce qui est derrière nous, quelle direction nous devons prendre, etc. » Mais n'allez pas croire que cette doctrine soit favorable aux sectaires qui enseignent que personne, pas même un chrétien baptisé ne peut accomplir le précepte de l'amour de Dieu dans cette vie. Voir contre cette erreur l'enseignement du concile de Trente, sess. VI, chap. XI, canon 18.

Mais pour résoudre ici en peu de mots le vrai point de la difficulté, il faut remarquer que la loi complète de l'amour de Dieu, dans les termes où elle est conçue « de tout votre cœur, etc. » peut s'entendre de trois manières différentes.

Premièrement, en ce sens que notre cœur tout entier soit tellement consacré à l'amour de Dieu, qu'il n'ait d'autre amour que celui-là. Or, ce n'est pas en ce sens que nous sommes tenus d'aimer Dieu, puisque, entendu de la sorte, il n'y aurait point de place dans notre cœur pour l'amour du prochain. En second lieu, il peut signifier que notre cœur doit se porter à l'amour de Dieu, avec tout l'élan possible, c'est-à-dire aimer Dieu autant qu'il est aimable. En troisième lieu, ces expressions « de tout votre cœur, » peuvent vouloir dire de telle sorte que notre soin et notre pensée principale soit l'amour de Dieu, dans le même sens que nous disons, cet homme est tout entier dans les lettres.

265. La totalité du précepte de l'amour de Dieu ne doit pas se prendre dans le premier de ces trois sens, puisque dans ce cas, l'amour du prochain ne pourrait trouver place dans notre cœur ; ni dans le second, quoique, à la rigueur, il soit possible de le pratiquer ainsi. Mais il doit s'entendre dans le troisième sens, et on l'observe toutes les fois qu'on ne préfère rien à Dieu dans son cœur et qu'on ne consent à l'offenser par crainte ou par amour pour quelque créature que ce soit. C'est en ce sens que l'entend l'Apôtre, quand il dit aux Romains, chapitre VI : « Nulle créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu. » C'est aussi en ce sens qu'en parle Jésus-Christ lui-même, dans saint Mathieu, quand il dit :

« Quiconque aime son père ou sa mère, etc. » C'est-à-dire quiconque préfère ses parents à Dieu, n'aime pas Dieu pardessus toutes choses. C'est enfin en ce sens que Abraham fut loué d'avoir fait passer l'amour de son fils après l'amour de Dieu.

Ainsi, saint Augustin et saint Bernard veulent parler de l'amour de Dieu, au second et au premier sens, quand il disent qu'il est impossible en ce monde d'accomplir parfaitement ce précepte de l'amour de Dieu ; mais ils ont soin d'insinuer en même temps que ce précepte à ce degré de perfection, n'oblige point l'homme ici bas sous peine de péché ; qu'il ne lui est proposé que comme le but et la fin où il doit tendre, s'avancer et même arriver un jour, c'est-à-dire, comme la perfection même de la justice qu'il ne peut espérer de posséder que dans l'autre vie. [649] Aussi, à l'endroit déjà cité, du livre sur l'Esprit et la Lettre, saint Augustin dit-il : « On ne saurait donc regarder comme un péché de ne point encore aimer Dieu autant qu'on devra le faire quand il sera pleinement et parfaitement connu ; car il y a une différence entre n'avoir point encore le comble de ta charité, et ne se laisser aller à aucune cupidité. Voir encore saint Thom. II, 2 quest. XLIV art. 6 et 8. (Note de Horstius.)